



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE

2017-2018

VIE INTERNATIONALE

ORGANISATION DES LISTES DE HAUT NIVEAU	5
A.1. LES LISTES COLLECTIFS NATIONAUX ET ESPOIRS	6
A.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DE HAUT NIVEAU	7
A.3. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DES SPORTIFS PARA -TIR	10
A.4. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES	12
A.5. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF	13
ORGANISATION DES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT DE HAUT NIVEAU DE LA FEDERATION	14
ORGANISATION DES COLLECTIFS - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF PARALYMPIQUES IPC (WSPS)	18
C.1. LES COLLECTIFS EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF, PARA-TIR	19
C.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE	20
C.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES	23
C.4. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES PARALYMPIQUES	27
C.5. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES MONDIALES	29
C.6. COMPETITION DU TIR CLUB FRANCE PLATEAU	30
C.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	32
C.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	34
C.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	34
C.10. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	35
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF PARALYMPIQUES IPC (WSPS)	36
D.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES IPC (WSPS)	37
D.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M	41
D.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF	44
D.4. JEUX MEDITERRANEENS CIBLE ET PLATEAU	45
D.5. CHAMPIONNAT DU MONDE ISSF	46
D.6. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TIR	50
D.7. COUPES DU MONDE PARA-TIR	54
D.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU	55
D.9. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TRAP	57
D.10. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES	59

**REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE - EPREUVES MONDIALES NON
ISSF**

E.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX	63
E.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH	64
E.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD	66
E.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE	67
E.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE	68
E.6. EPREUVE DE SELECTION	68
E.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2018	68
E.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION	69
E.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE	70
E.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE	73
E.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2018	75

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE	77
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE	80
ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	90
ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE - DÉPARTEMENT HAUT-NIVEAU	91
CHARTRE	92
DU SPORT	92
DE HAUT NIVEAU	92

ORGANISATION DES LISTES DE HAUT NIVEAU

LES LISTES DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère chargé des sports.

Cette inscription s'effectue dans les catégories Elite, Senior et Relève. Ces catégories ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âge déterminées, ni à des collectifs d'appellation homogène.

La catégorie Elite : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Senior : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Relève : peut être inscrit dans la catégorie Relève le sportif dont le DTN identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF. Au regard de la spécificité de la population concernée, les DTN pourront proposer a minima les inscriptions en liste sur la base de critères respectant les exigences suivantes :

- ▶ préciser et prioriser les catégories d'âge ;
- ▶ sélectionner les sportifs participant aux compétitions internationales de référence pour chaque catégorie d'âge identifiée.

L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie reconversion Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et **qui présente un projet d'insertion professionnelle**. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

A.1. LES LISTES COLLECTIFS NATIONAUX ET ESPOIRS

La liste des sportifs des collectifs nationaux : Les DTN, dans le cadre de leur PPF, définiront les critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées ci-dessus mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Chaque DTN établira et proposera au ministère chargé des sports, une liste annuelle de sportifs.

Cette liste des « sportifs des collectifs nationaux » (SCN) devra regrouper les sportifs :

- ▶ qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- ▶ qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- ▶ qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés ...)
- ▶ qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « sportifs des collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

La liste des sportifs espoirs : regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

A.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DE HAUT NIVEAU

Critères d'entrée en catégorie ELITE

EPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	JEUX OLYMPIQUES	1 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
EQUIPE	JEUX OLYMPIQUES	1 - 4
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1

EPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 * ou 1 - 3 **
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 2
<p>* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve ** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve</p>		

Critères d'entrée en catégorie SENIOR

ÉPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 32
	RANKING EUROPEEN *	1 - 24
EQUIPE	JEUX OLYMPIQUES	5 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	5 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	2 - 4
* RANKING AU 1 ^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE		

ÉPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	2 - 6 * 4 - 12 **
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 4
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	3 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 4
* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve		
** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve		

Critères d'entrée en catégorie RELEVÉ

ÉPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL (moins de 40 ans)	CHAMPIONNAT DU MONDE	9 - 20 9 - 10 *
	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1-15 1-10 *
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 12 1 - 6 **
	COMPETITION INTERNATIONALE ***	1 - 3
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 6
<p>* si moins de 20 tireurs ** si moins de 12 tireurs *** Compétitions inscrites au calendrier fédéral (RGS) avec la mention « éligible liste HN » (document en annexe)</p>		

ÉPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS	1 - 4
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS	1 - 2

Critères d'entrée en catégorie COLLECTIFS NATIONAUX

Critères FFTir
<ul style="list-style-type: none"> • Appartenir à un collectif national de préparation identifié par la FFTir en catégorie junior ou senior dans les disciplines olympiques et/ou non olympiques ISSF • Sélection en équipe de France à une compétition internationale ISSF

Critères d'entrée en catégorie ESPOIRS

Les critères d'entrée en catégorie Espoirs ne concernent que les disciplines olympiques

CRITERES FFTir	
Appartenir au collectif des cadets nationaux	
Ou	
Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories cadets et juniors (10 m, 25 m, 50 m, Plateau).	
Ou	
Réussir les Tests d'entrée en Pôle	

A.3. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DES SPORTIFS PARA -TIR

Critères d'entrée en catégorie ELITE

ÉPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	JEUX PARALYMPIQUES	1 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1

ÉPREUVES NON PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 * ou 1 - 3 **
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 2
* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve ** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve		

Critères d'entrée en catégorie SENIOR

ÉPREUVES PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 10
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	5 - 6
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	2 - 4
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

ÉPREUVES NON PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 5
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	3 - 5
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

Critères d'entrée en catégorie RELEVE

ÉPREUVES PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL (moins de 40 ans)	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	10 - 20
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	7 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	5 - 7
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

Critères d'entrée en catégorie COLLECTIFS NATIONAUX

CRITERES FFTir
<ul style="list-style-type: none"> - Appartenir à un collectif national de préparation identifié par la FFTir - Sélection en équipe de France à une compétition internationale IPC (WSPS)

Critères d'entrée en catégorie ESPOIRS

CRITERES FFTir
Appartenir au collectif Relève para-tir
Ou
Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories juniors (10 m, 25 m, 50 m, Plateau). Dans les épreuves paralympiques et mondiales IPC.
Ou
Appartenir à une structure permanente du PPF

A.4. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES

TABLEAU DES COMPETITIONS ELIGIBLES - JUNIORS GARCONS/FILLES

Dates	Pays	Ville	Evènement	Discipline
23-27/11/17	POL	Bialystok	Compétition Internationale	Pistolet
24-28/01/18	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
04-12/02/18	CYP	Nicosie	Compétition Internationale	Plateau
17-25/03/18	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
19-25/03/18	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
02-07/05/18	CZE	Pilsen	Grand Prix de la Libération	Cible Mobile
07-12/05/18	GER	Hanovre	Compétition Internationale	Pist/Car
15-20/05/18	AUT	Loebersdorf	Compétition Internationale	Plateau
08-10/06/18	GER	Pforzheim	Compétition Internationale	Carabine
22-29/06/18	GER	Suhl	Coupe du Monde Juniors	Car/Pist/Plat
11-15/07/18	CZE	Pilsen	Compétition Hopes Juniors	Car/Pist
01-05/08/18	FRA	Châteauroux	Coupe des Alpes	Car/Pist
06-18/10/18	ARG	Buenos Aires	Jeux Olympiques de la Jeunesse	Car/Pist

A.5. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF

TABLEAU DES COMPETITIONS ELIGIBLES - SENIORS/DAMES

Dates	Pays	Ville	Evènement	Discipline
24-28/01/18	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
04-12/02/18	CYP	Nicosie	Compétition Internationale	Plateau
17-23/02/18	QAT	Doha	Compétition Internationale	Plateau
17-25/03/18	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
19-25/03/18	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
02-07/05/18	CZE	Pilsen	Grand Prix de la Libération	Car/CM
07-12/05/18	GER	Hanovre	Compétition Internationale	Car/Pist
11-13/05/18	SUI	Schwadernau	Rifle Cup 1	Carabine
15-21/05/18	AUT	Loebersdorf	Compétition Internationale	Plateau
25-27/05/18	FRA	Volmerange	Rifle Cup 2	Carabine
22-27/06/18	ESP	Taragonne	Jeux Méditerranéens	Car/Pist/Plat
09-12/08/18	GER	Suhl	Rifle Cup 3	Carabine

**ORGANISATION DES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT
DE HAUT NIVEAU DE LA FEDERATION**

LES STRUCTURES D'ENTRAÎNEMENT DE LA F.F.TIR

Les structures d'entraînement et les collectifs nationaux sont deux outils mis en place par la direction technique nationale pour accompagner les tireurs vers les podiums internationaux.

Les structures d'entraînement, pôle espoirs, pôle France Relève et pôle France Elite ont pour objectif d'apporter aux tireurs les meilleures conditions d'entraînement, en accord avec un projet de formation ou professionnel. L'accès à ces structures d'entraînement est déterminé par le niveau et la capacité de performance de chaque tireur et également par la nature du projet sportif de chacun. Ces structures sont encadrées par des conseillers techniques nommés par le directeur technique national. L'organisation et le fonctionnement d'une structure d'entraînement sont établis de manière à permettre la progression la plus importante des tireurs concernés et par voie de conséquence l'obtention des meilleurs résultats possibles.

Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'éventuels moyens financiers et matériels et éventuellement d'un accès préférentiel à certaines compétitions internationales. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

Enfin, l'appartenance à une structure d'entraînement ou à collectif national n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, et une sélection en équipe de France peut être obtenue par un tireur hors structure et hors collectif.

Les Pôles France et France Relève

Le projet fédéral de performance (PPF) de la FFTIR compte le pôle France Elite de l'INSEP, 3 pôles France et 1 pôle France Relève. Ces structures, implantées dans un établissement du Ministère en charge des Sports, offrent un dispositif adapté, permettant au tireur d'atteindre son objectif sportif dans le respect de son projet de vie. Les meilleures conditions sont mises en place pour permettre aux tireurs de préparer les compétitions de référence à court, moyen et long terme.

POLE France ELITE - INSEP

Entraîneurs : Sarah ROBERT, Nicolas SCHIANCHI, Pierre Jean MILLIERE

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste de Haut Niveau
BAUDOIN Brian	Carabine	Senior	Relève
CHASSAT Emilien	Carabine	Senior	Relève
D'HALLUIN Michael	Carabine	Senior	Relève
GERMOND Etienne	Carabine	Senior	Relève
GOMEZ Judith	Carabine	Junior	Relève
MATTE Romane	Carabine	Dame	Senior
MORENO FLORES Rémi	Carabine	Senior	Senior
OLRY Jennifer	Carabine	Dame	Senior
SAUVEPLANE Valérian	Carabine	Senior	Senior

POLE France - BORDEAUX

Entraîneurs : Elodie COTTIN, Walter LAPEYRE, Anthony SZEWC

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste de Haut Niveau
BALTRONS Stevan	Plateau FO	Senior	Espoir
BATTAULT Noémie	Plateau SO	Senior	Relève
DONNIOU Annaïc	Pistolet	Junior	Espoir
FOUQUET Florian	Pistolet	Senior	Relève
GALLIEN Alisson	Pistolet	Dame	Collectif National
GREFFIER Clément	Pistolet	Junior	Relève
JEDRZEJEWSKI Mathilde	Pistolet	Junior	Relève
JEDRZEJEWSKI Camille	Pistolet	Junior	Relève
JULIEN Morgane	Plateau	Junior	Collectif National
MALLET Laurie	Pistolet	Junior	Collectif National
RAYNAUD Mathieu	Plateau SO	Junior	Espoir
TIRODE Stéphanie	Pistolet	Dame	Senior
THIEL Nicolas	Pistolet	Junior	Relève

POLE France - WATTIGNIES

Entraîneur : Didier CARPENTIER

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste de Haut Niveau
CACHEUX Théo	Carabine	Junior	Collectif National
DEBROUX Adeline	Carabine	Junior	Espoir
DUTENDAS Dimitri	Carabine	Junior	Collectif National
FUND Maximilien	Carabine	Junior	Collectif National
GENG Alexandra	Carabine	Junior	Espoir
GIRARD Agathe	Carabine	Junior	Espoir
MERANDON Paul	Carabine	Junior	Espoir
MOMPACH Nicolas	Carabine	Junior	Relève

POLE France - STRASBOURG

Entraîneurs : Martial ANSTETT, Jérémy MONNIER

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste de Haut Niveau
BOGARD Floriane	Carabine	Junior	Espoir
BORDET Jade	Carabine	Junior	Relève
BOURDEILLETAS Yoni	Carabine	Junior	Relève
DEBENNE Thomas	Carabine	Junior	Collectif National
ERDMANN Emmanuelle	Carabine	Junior	Collectif National
GOMEZ Emilie	Carabine	Junior	Espoir
JEANNOT Marine	Carabine	Junior	Espoir
KRUMM Clémentine	Carabine	Junior	Espoir
KRYZS Lucas	Carabine	Junior	Collectif National
MILLIERE Julie	Carabine	Junior	Collectif National
MONNIER Jérémy	Carabine	Senior	Relève
PICARD Justine	Carabine	Junior	Espoir
PICHARD Clément	Carabine	Junior	Espoir
VEDEL Timotée	Carabine	Junior	Espoir

POLE France RELEVE - NANTES

Entraîneur : Alain DUHANT

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste de Haut Niveau
JURET Léo	Pistolet	Junior	Espoir
JURET Manon	Pistolet	Junior	Espoir
LEHUEDE Thomas	Pistolet	Junior	Espoir
MOREAU Arthur	Pistolet	Junior	Espoir
MORISSEAU Yoann	Pistolet	Junior	Espoir
PIOCH Annabelle	Pistolet	Junior	Espoir

**ORGANISATION DES COLLECTIFS
EPREUVES OLYMPIQUES et MONDIALES ISSF
PARALYMPIQUES IPC (WSPS)**

C.1. LES COLLECTIFS EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF, PARA-TIR

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- la priorité des moyens est consacrée aux collectifs olympiques et paralympiques
- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau et signer avec la fédération une convention individuelle,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de sa filière de haut niveau, et notamment de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des actions évaluatives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Carabine 10 M, équipe Mixte à 10 M*
- *Pistolet à 10 M, équipe Mixte à 10 M*
- *Carabine à 50 M*
- *Pistolet à 25 M*
- *Skeet Olympique*
- *Fosse Olympique, équipe Mixte en Fosse Olympique*
- *Para-Tir pistolet à 10, 25 et 50 M*
- *Para-Tir carabine à 10 et 50 M*
- *Para-Trap*

CLASSIFICATION DES COLLECTIFS	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU SENIOR ET DAME	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans les catégories Elite et Seniors</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR ET DAME	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Elite, Senior et Relève</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU JUNIOR GARÇONS/FILLES	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Relève</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX JUNIOR GARÇONS/FILLES	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits dans la catégorie Relève, Collectif National et Espoirs</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU SENIOR ET DAME PARA-TIR	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans les catégories Elite et Seniors</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR ET DAME PARA-TIR	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Elite, Senior, Relève et un groupe de tireurs sur dérogation</i>	

C.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE

Le principal moyen permettant l'accès aux collectifs est l'inscription sur les listes de haut niveau dans les épreuves olympiques et mondiales

CRITERES D'ACCES EN COLLECTIFS CIBLE			
	Catégories liste de Haut Niveau		
Catégories	ELITE	SENIOR	RELEVE
Senior	Collectif Haut Niveau	Collectif Haut Niveau	Collectif National
Dame	Collectif Haut Niveau	Collectif Haut Niveau	Collectif National
Junior Garçon	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	Collectif Haut Niveau
Junior Fille	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	Collectif Haut Niveau
	Catégories hors liste de Haut Niveau		
	COLLECTIF NATIONAL	ESPOIR	
Senior	Collectif National		
Dame	Collectif National		
Junior Garçon	Collectif National	<i>Possible en collectif National</i>	
Junior Fille	Collectif National	<i>Possible en collectif National</i>	

Par ailleurs, la Direction Technique Nationale met en place un Classement National pour les épreuves olympiques et mondiales ISSF Cible afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

Le classement national fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année. Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à condition d'avoir 3 résultats enregistrés.

Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Le classement national sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer tout au long de la saison.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 pour cette saison par exemple) et servent de référence pour la constitution des collectifs nationaux.

Compétitions retenues dans le classement des épreuves

- Etapes des circuits nationaux ISSF Cible
- Championnats régionaux des tireurs participants au Championnat de France (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Evaluations Nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées
- Compétitions internationales inscrites au calendrier international de la FFTir

La liste des compétitions est disponible sur le site de la FFTir.

REGLES SPECIFIQUES EPREUVES CIBLE et PLATEAU

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième, voire une troisième épreuve.
- Si le niveau de performance le justifie, un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive (additif inscription sur la liste de Haut Niveau).
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France sauf dérogation de la DTN (compétition internationale, blessure,...)

Durée d'inscription sur un collectif : 1 an

LES GROUPES RELEVÉ

Définition

Ce groupe correspond au secteur relève de la DTN, il est composé de tireurs d'un niveau compétitif reconnu (performance liée à une compétition officielle).

Objectif

Permettre au sportif concerné de le soutenir dans son parcours, de l'aider à obtenir les meilleurs résultats possibles en compétition internationale à moyen et long terme.

Conditions d'entrée

La sélection des membres au sein du groupe relève est réalisée par le DTN, après avis du Directeur des équipes de France et des entraîneurs concernés. Le choix se fait essentiellement à partir du potentiel de chaque tireur et des engagements en temps de chacun.

Les entraîneurs proposent une organisation pour accompagner les tireurs du groupe relève tout au long de la saison sportive. Toutefois, la composition du collectif peut évoluer en cours d'année. La Direction Technique et l'encadrement se réservent le droit de maintenir, de sortir ou bien d'intégrer un tireur si les impératifs d'efficacité et de production ne sont pas constatés.

Si l'accompagnement proposé est utile pour performer, il ne saurait se substituer à la volonté et à l'engagement des sportifs.

C.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES

CARABINE/PISTOLET

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2018 de préparation dans les épreuves pistolet (24 tireurs) et carabine (26 tireurs).

COLLECTIF CARABINE JUNIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
MOMPACH Nicolas		<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade GOMEZ Judith	BORDET Jade GOMEZ Judith	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
GOMEZ Judith	BOURDEILLETAS Yoni	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
DUTENDAS Dimitri KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas PAUZIES Bastien	BOURDEILLETAS Yoni DUTENDAS Dimitri KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade GOMEZ Judith	BORDET Jade ERDMANN Emmanuelle GOMEZ Judith	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
GOMEZ Judith MILLIERE Julie	BOURDEILLETAS Yoni	
Entraîneurs : Sylvie RAYBAUT, Pascal BESSY, Martial ANSTETT		

COLLECTIF CARABINE SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
PIASECKI Pierre Edmond RAYNAUD Alexis	RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
OLRY Jennifer	BRIZE Laurence FAYOLLE Marie MATTE Romane	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
	MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
BAUDOUIN Brian MONNIER Jérémy PIASECKI Pierre Edmond RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	BAUDOUIN Brian CHASSAT Emilien DHALLUIN Michael GERMOND Etienne GRAFF Cyril MONNIER Jérémy RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade GOMEZ Judith MATTE Romane OLRY Jennifer	BRIZE Laurence BORDET Jade FAYOLLE Marie GOMEZ Judith HUARD Samira MATTE Romane OLRY Jennifer	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
	CHASSAT Emilien GRAFF Cyril MORENO FLORES Emilien RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	
Entraîneurs : Nicolas SCHIANCHI, Pierre Jean MILLIERE, Sarah ROBERT		

Des juniors ayant réalisé en 2017 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

COLLECTIF PISTOLET JUNIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
CUSSIGH Laurent DORTOMB Edouard	CUSSIGH Laurent GREFFIER Clément PICAT RE Tristan	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
JEDRZEJEWSKI Camille JEDRZEJEWSKI Mathilde NICOLAS Kateline * VENCHI ZAHM Mathilde	JEDRZEJEWSKI Camille	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M Standard	Pistolet 25 M	Pistolet 50 M
DORTOMB Edouard GREFFIER Clément	DORTOMB Edouard	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
CUSSIGH Laurent DORTOMB Edouard FAVIER Rémi PICAT RE Tristan	CUSSIGH Laurent GREFFIER Clément PICAT RE Tristan	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
JEDRZEJEWSKI Camille JEDRZEJEWSKI Mathilde MALLET Laurie NICOLAS Kateline VENCHI ZAHM Mathilde	JEDRZEJEWSKI Camille MALLET Laurie NICOLAS Kateline	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M Standard	Pistolet 25 M	Pistolet 50 M
DORTOMB Edouard FAVIER Rémi GREFFIER Clément	DORTOMB Edouard FAVIER Rémi GREFFIER Clément	DORTOMB Edouard FAVIER Rémi
Entraîneurs : Eric EGRETAUD, Patrick BIEBUYCK, Laurent SASSO		

* *Dérogation de l'encadrement*

COLLECTIF PISTOLET SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
PERIE Mathieu FOUQUET Florian *	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément QUIQUAMPOIX Jean	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
GOBERVILLE Céline PARDON Karine *	GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M PC	Pistolet 25 M Standard	Pistolet 50 M
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément KIEFER Franck	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément KIEFER Franck	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
PERIE Mathieu FOUQUET Florian	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément KIEFER Franck QUIQUAMPOIX Jean	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
GOBERVILLE Céline PARDON Karine	DAVID Clémentine GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M PC	Pistolet 25 M Standard	Pistolet 50 M
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément FRIDRICI Yann KIEFER Franck PIERSON Alban	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément FRIDRICI Yann KIEFER Franck THOORIS Rémi	PERIE Mathieu
Entraîneurs : Hervé CARRATU, Walter LAPEYRE, Laurent SASSO, Patrick BIEBUYCK		

* *Dérogation de l'encadrement*

C.4. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES PARALYMPIQUES

CARABINE/PISTOLET

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2018 de préparation dans les épreuves pistolet (4 tireurs) et carabine (8 tireurs).

Cas particulier : dans le cadre de leur formation, un groupe de tireurs a été sélectionné et intégré dans le collectif national sur dérogation de la Direction Technique Nationale.

COLLECTIF PARA-TIR PISTOLET SENIORS	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES	
10 M Hommes P1	10 M Femmes P2
	EDON Gaëlle
25 M Mixte P3	50 M Mixte P4
RAMALINGOM Romain	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES	
10 M Mixte Standard P5	
Entraîneur : Martial CHAUSSE	

COLLECTIF PARA-TIR PISTOLET RELEVÉ	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES	
10 M Hommes P1	10 M Femmes P2
LEFORESTIER Alain RAMALINGOM Romain	DAULAUS Sabrina
25 M Mixte P3	50 M Mixte P4
DAULAUS Sabrina EDON Gaëlle LEFORESTIER Alain	DAULAUS Sabrina EDON Gaëlle RAMALINGOM Romain LEFORESTIER Alain
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES	
10 M Mixte Standard P5	
DAULAUS Sabrina EDON Gaëlle RAMALINGOM Romain	
Entraîneur : Martial CHAUSSE	

COLLECTIF PARA-TIR CARABINE SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES PARALYMPIQUES		
10 M Hommes R1	10 M Femmes R2	10 M Mixte R3
RICHARD Didier		FEVRE Cédric RICHARD Didier
10 M Mixte R4	10 M Mixte R5	50 M Mixte R6
DE LA FOREST Tanguy	DE LA FOREST Tanguy	FEVRE Cédric RICHARD Didier
50 M Hommes R7 (3x40)	50 M Femmes R8 (3x20)	50 M Mixte R9
RICHARD Didier		DE LA FOREST Tanguy
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES		
10 M Hommes R1	10 M Femmes R2	10 M Mixte R3
LEFAURE Valérian		LEFAURE Valérian TANCHE Christophe
10 M Mixte R4	10 M Mixte R5	50 M Mixte R6
QUITTET Alain	BOURGUIGON Maxime QUITTET Alain LACAZE Eric	LEFAURE Valérian TANCHE Christophe
50 M Hommes R7 (3x40)	50 M Femmes R8 (3x20)	50 M Mixte R9
		BOURGUIGON Maxime LACAZE Eric
Entraîneurs : Martial CHAUSSE, Eric VILLER		

COLLECTIF PARA-TIR CARABINE RELEVÉ		
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES		
10 M Hommes R1	10 M Femmes R2	10 M Mixte R3
	FISCHER Delphine	COMBAL Bastien MICHAUD Jean Louis
10 M Mixte R4	10 M Mixte R5	50 M Mixte R6
KERRENEUR Dylan	KERRENEUR Dylan	
50 M Hommes R7 (3x40)	50 M Femmes R8 (3x20)	50 M Mixte R9
		KERRENEUR Dylan
Entraîneurs : Patrice GAUDILLAT, Jacques MEURET		

C.5. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES MONDIALES

CARABINE 300 M

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2018 de préparation dans les épreuves carabine 300 mètres (12 tireurs).

COLLECTIF CARABINE 300 M	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU	
300 Hommes	300 Femmes
GRAFF Cyril MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	
COLLECTIFS NATIONAUX	
300 Hommes	300 Femmes
CHASSAT Emilien DHALLUIN Michael GRAFF Cyril MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	BORDET Jade GOBERVILLE Marion GOBERVILLE Olivia HOULMONT Catherine MILLIERE Julie STORAI Lisandra
Entraîneur : Eric VILLER	

CIBLE MOBILE 10 et 50 M

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2018 de préparation dans les épreuves cible mobile 10 et 50 mètres (5 tireurs).

COLLECTIF CIBLE MOBILE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU JUNIOR		
10 M Femmes	10 M Hommes	50 M Hommes
	TRANCHANT Nicolas	
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR/DAME/JUNIOR		
10 M Femmes	10 M Hommes	50 M Hommes
LOUIS Florence	GAILLOT Théo GERMAIN Benoît LE BRUN Fabien TRANCHANT Nicolas	GERMAIN Benoît LE BRUN Fabien TRANCHANT Nicolas
Entraîneur : Maxime COURSIMAULT		

C.6. COMPETITION DU TIR CLUB FRANCE PLATEAU

Rôle

Avec pour objectif principal d'évaluer le niveau des tireurs sur le plan national, la compétition du Tir Club France est également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation. C'est aussi le moyen permettant aux tireurs d'accéder aux collectifs nationaux sous certaines conditions (voir modalités d'accès).

L'unique possibilité permettant l'accès aux collectifs nationaux est la participation à la compétition du Tir Club France

Lieu : Châteauroux (FO, SO et DT)

Date : 03 au 08 avril 2018

Programme : 1 match + Finale FO/SO
1 match DT

Catégories : senior, dame, junior garçon et junior fille

Participation :

- Epreuve ouverte à tous les tireurs sans critères d'accès
- Tireurs des collectifs nationaux et Haut Niveau
- Tireurs des collectifs nationaux Juniors

CONDITIONS D'ENTREE AUX COLLECTIFS NATIONAUX

A l'issue du classement du Tir Club France,

SENIORS/DAMES

Les deux premiers seniors et la première dame du classement SO/FO (après finale) intégreront le collectif national l'année suivante.

Le cas échéant et si le calendrier international l'autorise, ils pourront participer à une compétition internationale en 2018.

A l'issue du classement du Tir Club France,

JUNIORS

Le premier junior garçon et la première junior fille du classement SO/FO (après finale) intégreront le collectif national l'année suivante.

Le cas échéant et si le calendrier international l'autorise, ils pourront participer à une compétition internationale en 2018.

CLUB FRANCE PLATEAU

Généralités

La Direction Technique Nationale met en place un Club France pour les épreuves ISSF Plateau afin d'honorer les meilleurs tireurs des épreuves skeet olympique, Fosse olympique et double Trap lors du Tir Club France.

Rôle

Le Club France Plateau permet d'identifier les premiers de chaque classement du Tir Club France par épreuve et catégorie en leur remettant des écussons spécifiques « Club France 2018 ». Cette récompense n'apporte aucune aide sportive et ne s'apparente à aucun collectif national existant. Il ne bénéficie d'aucun suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et d'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

Les membres du Club France 2018 sont répartis selon le tableau suivant :

	EPREUVES	ECUSSONS
FOSSE OLYMPIQUE	Dames	6
	Seniors	24
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Filles	3
	Juniors Garçons	6
SKEET OLYMPIQUE	Dames	3
	Seniors	12
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Filles	3
	Juniors Garçons	6
DOUBLE TRAP	Seniors	6
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Garçons	3

En cas d'égalité, les tireurs ne seront pas départagés et seront considérés à la même place et membres du club France.

C.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

L'inscription sur les listes de Haut Niveau 2017/2018 est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines plateau (29 tireurs).

COLLECTIF PLATEAU FOSSE OLYMPIQUE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - SENIOR/DAME		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
OBLET Dorian GUERERRO Sébastien *	CORMENIER Carole COUET Adeline COUZY Mélanie SAUZET Marina	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - JUNIOR		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BOURGUE Clément		<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - SENIOR/DAME		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BOIVIN Hervé DESERT Antonin OBLET Dorian GUERERRO Sébastien	CORMENIER Carole COUET Adeline COUZY Mélanie SAUZET Marina	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - JUNIOR		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BOURGUE Clément DENIS Théo PICAUD Jason TUILLIER Nathan	FROMENT Oriane JULIEN Morgane KRAUTH Gwendoline RECASENS Loemy	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO juniors hommes et femmes</i>
Entraîneur : Stéphane CLAMENS (Seniors/Dames)		

* *Dérogation de l'encadrement*

COLLECTIF PLATEAU SKEET OLYMPIQUE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
DELAUNAY Eric PETIT Emmanuel TERRAS Anthony	ANASTASSIOU Lucie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - JUNIOR		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
BOUSQUET Ange	RICHARD Léa	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
AYASSAMY Julien Mathieu DELAUNAY Eric PETIT Emmanuel POUMAILLOU Edouard TERRAS Anthony	ANASTASSIOU Lucie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - JUNIOR		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
BILLOT Maxence BOUSQUET Ange BRANCHU Gaëtan LAUMAILLE Guillaume LEJEUNE Nicolas RAYNAUD Mathieu VILLA Alban	RICHARD Léa	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIF RELEVE (Collectif spécifique FFTir) - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
CHAURAY Dylan CLOITRE Rémi ROZIER Dylan	BATTAULT Noémie LEJEUNE Marine	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
Entraîneurs : Bruno ROSSETTI, Sandro BELLINI (Seniors/Dames) Anthony SZEWC (Juniors, Relève)		

C.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
CONVENTION INDIVIDUELLE	OUI	OUI	NON	NON
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	OUI	OUI	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
COUPES DU MONDE CIBLE et PLATEAU	Sélections Nationales et choix encadrement et la DTN	Sélections Nationales et choix encadrement et la DTN	En fonction du potentiel	En fonction du potentiel
AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix encadrement et la DTN			
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

C.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à chaque tireur appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

- Cartouches et/ou plombs en qualité match et entraînement
- Cartouches plateau en qualité match et entraînement

Cas particulier du plateau :

Pour des raisons de commodités de gestion (stockage, poids, volume) et de situations très différentes des sportifs des collectifs, la gestion des munitions et plateaux est entièrement à la charge de chaque sportif de haut niveau.

Sur demande du sportif et sous couvert de l'entraîneur, une dotation particulière d'aides personnalisées sera versée au sportif et mentionnée sur la convention individuelle de haut niveau.

C.10. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

SORTIE DES COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée Cible et Plateau</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

**REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF
PARALYMPIQUES IPC (WSPS)**

PREAMBULE

Compte tenu de la progression continue du niveau international, il est impératif que l'investissement personnel des tireurs soit encore amélioré par la qualité de leur préparation sur leurs entraînements quotidiens. Il est nécessaire d'introduire pour cette année une ouverture pour plus de concurrence et d'émulation dans chacun des collectifs. Ce travail nous permettra d'améliorer encore l'individualisation du travail avec le groupe d'athlètes ciblés et de mieux nous concentrer sur la réalité des épreuves qui nous attendent, individuellement et collectivement.

Notre conception de l'entraînement est validée par l'expérience et les résultats obtenus par les équipes de France lors des compétitions internationales de référence depuis de nombreuses années. Les compétences et l'expérience de notre encadrement ne sont pas contestables et constituent également une des forces du tir Français.

La saison 2017/2018 doit être abordée par chacun d'entre nous avec humilité pour une remise en question nécessaire, avec ambition, celle de gagner, mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel et que le résultat soit le fruit d'une dynamique collective partagée.

Afin de préparer de façon optimale la saison 2017/2018, la DTN présente « les règles de sélection » qui détermine, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différentes échéances incontournables du calendrier jusqu'au prochain championnat du monde.

D.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES IPC (WSPS)

Mode de sélection aux compétitions internationales

La Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités des systèmes de sélection. Il convient en effet :

- de rappeler les objectifs de la saison sportive 2017/2018
- de mieux définir les termes afférents aux sélections et de proposer de nouvelles modalités
- de préparation et de sélection pour les sportifs amenés à représenter la France dans les compétitions de référence
- de préciser les principes de sélection
- de définir le rôle de l'encadrement national

Objectifs

- Championnat du monde toutes disciplines - Changwon
- Championnat du monde Para-Tir - Cheongju
- Championnat d'Europe 10 m - Gyor
- Championnat d'Europe plateaux - Loebersdorf
- Jeux Méditerranéens - Tarragone
- Coupes du monde seniors, dames et juniors
- Coupes du monde Para-Tir

Ces échéances constituent les objectifs prioritaires de l'année 2018 pour la FFTir. Afin de présenter des sportifs capables d'atteindre les podiums, il faut organiser une préparation rigoureuse ainsi que des principes de sélections individuels et collectifs indiscutables.

Les termes relatifs à la sélection

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

Mode de sélection : C'est un ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des tireurs, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve de référence.

Epreuve de sélection : C'est une situation de référence permettant d'évaluer, à partir de la mesure et de l'observation des entraîneurs référents, les qualités des tireurs.

Comité de sélection : Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats internationaux (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il arrête la sélection (et la présente à la CNSHN dans le cas des Jeux Olympiques). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant ;
- Le directeur technique national ou son représentant ;
- Le directeur des équipes de France ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

Les termes relatifs au haut niveau

Collectif national : Appellation d'un groupe ciblé de travail ayant pour objectif d'élever son niveau en vue d'intégrer les équipes de France de référence pour accéder aux podiums en championnat international. La composition de ce groupe est établie chaque année par la Direction Technique Nationale sur la base d'une inscription en listes de haut niveau du ministère des sports.

Equipe de France : Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la fédération internationale.

Sélection nationale: Appellation d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif ponctuel.

Championnat international : Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décerné un titre (championnat du Monde et d'Europe).

Compétition internationale : Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix Européens, Coupes du Mondes Juniors). Une telle compétition

permet de poursuivre la préparation des tireurs dans l'optique des championnats internationaux.

Modalités et principes de sélection

Durant chaque olympiade, il s'agira de renforcer la préparation sportive pour augmenter le niveau de performance des Français par rapport au niveau international. Pour cela la Direction Technique Nationale dissocie, autant que faire ce peut, les modalités de préparation des épreuves de sélection.

Chaque championnat de référence (Jeux Olympiques, Championnat du monde ou d'Europe, Jeux Méditerranéens, Jeux Européens,) renvoie à un mode de sélection particulier. Toute sélection ne sera validée qu'après la signature de la CIHN. Le tireur s'engage alors à :

- respecter les règles de fonctionnement et d'organisation de l'équipe de France ;
- se mettre à l'entière disposition de l'équipe de France dans le cadre de sa préparation terminale ;
- suivre et respecter les consignes des entraîneurs ;
- avoir un esprit et un discours positifs envers l'institution fédérale et ses représentants afin de contribuer à la réussite de l'équipe de France.

Une sélection en équipe de France ne donne pas de prérogative particulière relative à l'accès à un collectif national.

Le rôle des entraîneurs nationaux, de pôle et cadres référents

Le rôle des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres référents est centré sur leurs missions d'entraînement et de coaching. L'entraîneur doit mobiliser toute son énergie et ses compétences pour faire réussir les tireurs relevant de sa responsabilité. Il est aussi une force de proposition et participe à ce titre au comité de sélection.

Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,... Ce choix est proposé au DTN ou à son représentant qui prend la décision finale.

Les principes de sélection

Concept général

La nécessité de résultat dans les compétitions et championnats internationaux représente un enjeu considérable pour le développement de notre discipline. Mais la réussite nécessite, entre autre, l'expérience positive de la compétition internationale. Le choix d'une sélection réservée est issu d'une politique de formation au haut niveau, dont le PPF (projet de performance fédéral) est le principal outil. Il est indispensable pour optimiser la formation de l'élite et ainsi contribuer à sa réussite, de lui apporter l'expérience de la compétition internationale de haut niveau.

Réserver la sélection aux tireurs des collectifs contribue au développement de cette expérience compétitive internationale. Cette approche permet de proposer une formation sportive complète à des tireurs à fort potentiel, appartenant à un pôle ou à un collectif,

vraisemblablement pour plusieurs saisons.

La démarche

Seuls les tireurs relevant des collectifs peuvent prétendre à une sélection dans les disciplines faisant l'objet de ce dispositif. Les étapes de sélection sont conçues pour faciliter la préparation sportive des tireurs. Les étapes compétitives de préparation sont gérées en interne, notamment en ce qui concerne la participation aux compétitions internationales de préparation.

Sur proposition des entraîneurs nationaux le Directeur Technique National peut inviter des tireurs externes aux collectifs à participer aux épreuves des sélections nationales.

D.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M

**Pistolet/Carabine/Cible Mobile
GYOR (Hongrie) - 16 au 25 février 2018**

ORGANISATION DE L'EPREUVE SELECTIVE

SELECTIONS NATIONALES 10 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les sélections nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation.

Organisée en décembre, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 14 au 16 décembre 2017
Cible Mobile - 7 au 10 décembre 2017

Lieux : Pistolet/Carabine/Cible Mobile - CNTS Châteauroux

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine - 2 matchs en cible mobile

Catégorie: S1-D1-CF/JF-CG/JG Carabine/Pistolet

La mise à jour des catégories d'âge a été réalisée au 30 septembre 2017 avant d'établir les listes des tireurs invités.

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 31 octobre 2017).
- Un groupe de tireurs de la filière Cadets sera invité à participer à l'épreuve de la sélection nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 2 matchs au pistolet et 3 matchs à la carabine.

REGLEMENT DES EPREUVES DE LA SELECTION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES – SENIORS/DAMES

Carabine/Pistolet/Cible Mobile

À l'issue de la sélection nationale organisée à Châteauroux (pistolet/carabine/cible mobile)

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France seniors et dames au championnat d'Europe 10 m, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors en cas de performance ou de moyenne supérieures à celles des seniors et dames
- Le championnat d'Europe sera une étape de qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront à Buenos Aires du 6 au 18 octobre 2018. A ce titre, les sélections nationales serviront également à évaluer le niveau de l'ensemble de la filière jeune pistolet et carabine
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés.
- Les tireurs représentés au classement Européen des 8 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés.

Céline Goberville et Alexis Raynaud sont qualifiés au championnat en raison de leur classement mondial et Européen (classement arrêté le 01/11/17)

Pour prétendre à la sélection du championnat d'Europe 10 mètres, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur les références internationales.

REFERENCES INTERNATIONALES		
Epreuves	Moyenne de l'entrée en finale	Moyenne de la 15 ^e place
<i>Pistolet 10 M Dame</i>	574,0	570,3
<i>Carabine 10 M Dame</i>	625,2	622,9
<i>Pistolet 10 M Senior</i>	579,4	577,1
<i>Carabine 10 M Senior</i>	625,8	624,2
<i>Pistolet 10 M JF</i>	564,3	560,0
<i>Carabine 10 M JF</i>	622,6	620,8
<i>Pistolet 10 M JG</i>	572,5	568,7
<i>Carabine 10 M JG</i>	622,3	620,3
Epreuves	Moyenne de la 6 ^e place	Moyenne de la 10 ^e place
<i>Cible Mobile 30+30 Senior</i>	573	569
<i>Cible Mobile Mixte Senior</i>	380	376
Epreuves	Moyenne de la 4 ^e place	Moyenne de la 6 ^e place
<i>Cible Mobile 20+20 Dame</i>	556	547
<i>Cible Mobile Mixte Dame</i>	369	365
<i>Cible Mobile 20+20 JF</i>	532	525
<i>Cible Mobile Mixte JF</i>	355	350
<i>Cible Mobile 30+30 JG</i>	557	551
	Performance à réaliser au moins une fois, permettant un examen du comité de sélection	Moyenne à réaliser permettant un examen du comité de sélection
Epreuves Mixte pistolet et carabine	La composition des équipes sera constituée parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel	

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10 M
la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 décembre 2017

D.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF

Seniors/Dames

GUADALAJARA (Mexique) - 01 au 12 mars 2018
CHANGWON (Corée du sud) - 20 au 30 avril 2018
FORT BENNING (Etats Unis) - 07 au 15 mai 2018
MUNICH (Allemagne) - 22 au 29 mai 2018
SIGGIEWI (Malte) - 05 au 15 juin 2018
TUCSON (Etats Unis) - 09 au 19 juillet 2018

Juniors

SUHL (Allemagne) - 23 au 29 juin 2018

Il nous faut appréhender, avec lucidité et ambition, la nouvelle olympiade qui conduira les meilleurs tireurs aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. L'olympiade 2017-2020 doit être abordée par chacun, tireurs et encadrement, avec humilité et ambition, celle de gagner mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel.

REGLES DE SELECTION SENIORS/DAMES/JUNIORS

Epreuves 10/25/50 M et plateau

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2018**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

En cas de performance de niveau mondial, les juniors pourront participer aux coupes du monde seniors et dames

D.4. JEUX MEDITERRANEENS CIBLE ET PLATEAU

TARRAGONE (Espagne) - 20 au 27 juin 2018

Les Jeux Méditerranéens qui se dérouleront à Tarragone du 20 au 27 juin 2018 constitueront un événement particulier. La fédération a pour ambition de qualifier des tireurs performants et de remporter plusieurs médailles.

PROGRAMME DES EPREUVES

Hommes	Femmes
Carabine 10 mètres	Carabine 10 mètres
Carabine 50 mètres 3x40	Carabine 50 mètres 3x40
Pistolet 10 mètres	Pistolet 10 mètres
Plateau Fosse Olympique	Pistolet 25 mètres
Plateau Skeet Olympique	Plateau Fosse Olympique
Epreuve de Mixte Carabine 10 mètres	
Epreuve de Mixte Pistolet 10 mètres	
Epreuve de Mixte Fosse Olympique	

Quotas de participation : 2 tireurs maximum par épreuve et par nation

REGLES DE SELECTION

Pour prétendre à la sélection aux Jeux Méditerranéens, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve. La Direction Technique Nationale est chargée de constituer l'équipe de France en s'appuyant prioritairement sur les résultats des coupes du monde qui précèdent cet événement.

• Pour chaque épreuve pistolet/carabine :

- 1 tireur sera sélectionné sur la base des résultats des coupes du monde de Guadalajara, Changwon et Fort Benning.
- 1 place ouverte sur la base des résultats des collectifs nationaux (coupes du monde et compétitions internationales), et propositions des entraîneurs nationaux

• Pour chaque épreuve plateau :

- 1 tireur sera sélectionné sur la base des résultats des coupes du monde de Guadalajara et Changwon.
- 1 place ouverte sur la base des résultats des collectifs nationaux (coupes du monde et compétitions internationales), et propositions des entraîneurs nationaux

D.5. CHAMPIONNAT DU MONDE ISSF

Pistolet/Carabine/Plateau/Cible Mobile
CHANGWON (Corée du Sud) - 31 août au 14 septembre 2018

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE SELECTIVE

SELECTIONS NATIONALES 10, 25, 50 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les sélections nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation.

Organisée en juin, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine épreuves olympiques - 12 au 16 juin 2018

Lieux : Pistolet/Carabine - CNTS Châteauroux

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Catégorie: S1-D1 Carabine/Pistolet

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, 25 et 50 m collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté le 30 avril 2018).

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 2 matchs au pistolet et 3 matchs à la carabine. Le résultat des finales ne sera pas comptabilisé.

REGLEMENT DES EPREUVES DE LA SELECTION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat du monde toutes disciplines.

SENIORS et DAMES

Carabine/Pistolet - Epreuves olympiques

Pour prétendre à la sélection du championnat du monde, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat du monde en s'appuyant prioritairement sur les références internationales dans les épreuves pistolet et carabine en seniors et dames.

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France seniors et dames du championnat du monde, le comité de sélection peut retenir des juniors dans une ou plusieurs épreuves.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves 10, 25, 50 mètres seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 1er juin 2018).

REFERENCES INTERNATIONALES		
Epreuves	Moyenne de l'entrée en finale	Moyenne de la 15 ^e place
<i>Pistolet 10 M Dame</i>	574,0	570,3
<i>Pistolet 25 M Dame</i>	581,5	578,3
<i>Carabine 10 m Dame</i>	625,2	622,9
<i>Carabine 50 m 3x40 Dame</i>	1164,0	1159,2
<i>Pistolet 10 m Senior</i>	579,4	577,1
<i>Pistolet Vitesse Olympique</i>	580,5	575,5
<i>Carabine 10 m Senior</i>	625,8	624,2
<i>Carabine 50 m 3x40 Senior</i>	1171,0	1167,0
	Performance à réaliser au moins une fois, permettant un examen du comité de sélection	Moyenne à réaliser permettant un examen du comité de sélection
<i>Epreuves Mixte pistolet et carabine 10 mètres</i>	<i>Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement</i>	

Références internationales au 1^{er} janvier 2018 données à titre indicatif, les moyennes seront ajustées le 1^{er} juin 2018.

SENIORS et DAMES **Carabine/Pistolet - Epreuves mondiales**

REGLES DE SELECTION		
EPREUVES MONDIALES	REGLES DE SELECTION Critère 1	REGLES DE SELECTION Critère 2
<i>Pistolet 25 M GC et STD</i>	Parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves olympiques et niveau de performance exigé	Examen par le Comité de sélection des résultats Europa Cup de Suhl, Aarhus et Lahti
<i>Pistolet 50 M</i>	Parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves olympiques et niveau de performance exigé	Examen par la Comité de Sélection des résultats internationaux et sur proposition de l'encadrement
<i>Carabine 50 M 60 BC</i>	Parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves olympiques et niveau de performance exigé	Examen par la Comité de Sélection des résultats internationaux et sur proposition de l'encadrement
<i>Carabine 300 M</i>	Parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves olympiques et niveau de performance exigé	Examen par le Comité de sélection des résultats Europa Cup de Aarhus et Eskiltuna
<i>Cible Mobile 10/50 M</i>	Examen par le Comité de Sélection des résultats du calendrier international	

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France seniors et dames du championnat du monde, le comité de sélection peut retenir des juniors dans une ou plusieurs épreuves.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves plateau seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 1er août 2018).

SENIORS et DAMES

Epreuves Plateau

REGLES DE SELECTION	
CRITERES	FOSSE OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique en cas d'un ou plusieurs podiums lors des coupes du monde
<i>Critère 2</i>	Examen par le Comité de Sélection en cas d'un ou plusieurs accès en finale lors des coupes du monde
<i>Critère 3</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement et étude de l'ensemble des résultats des coupes du monde
<i>Epreuves mixte Fosse Olympique</i>	<i>Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement</i>
CRITERES	SKEET OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique sur propositions de l'encadrement (après examen des résultats par le Comité de Sélection)
<i>Critère 2</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement et étude de l'ensemble des résultats des coupes du monde

JUNIORS GARCONS/JUNIORS FILLES

Carabine/Pistolet - Epreuves olympiques et mondiales

REGLES DE SELECTION	
CRITERES	EPREUVES OLYMPIQUES
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique en cas d'un podium lors du championnat d'Europe 10 M, de la coupe du monde à Suhl et le Hopes
<i>Critère 2</i>	Examen par le Comité de Sélection en cas d'accès en finale lors du championnat d'Europe 10 M, de la coupe du monde à Suhl et le Hopes
<i>Critère 3</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement, résultats des compétitions internationales référencées*
<i>Epreuves mixte pistolet et carabine 10 mètres</i>	<i>Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement</i>
CRITERES	EPREUVES MONDIALES
<i>Critère 1</i>	Parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves olympiques et niveau de performance exigé

* Liste des compétitions internationales référencées en lien avec le critère 3

LISTE DES COMPETITIONS	
PISTOLET	CARABINE
Championnat d'Europe 10 m - Gyor	Championnat d'Europe 10 m - Gyor
Championnat du monde universitaire	Compétition internationale - Hanovre
Compétitions internationales de Dortmund/Wroclaw	Compétition internationale - Pforzheim
Compétition internationale de Hanovre	Compétition internationale Rifle Cup - Volmerange
Coupe du Monde - Suhl	Coupe du Monde - Suhl
Compétition internationale Hopes - Pilsen	Compétition internationale Hopes - Pilsen

JUNIORS GARCONS/JUNIORS FILLES **Epreuves Plateau**

REGLES DE SELECTION	
CRITERES	FOSSE ET SKEET OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique en cas d'un podium lors de la coupe du monde à Suhl, des Grands Prix à Chypre et en Autriche
<i>Critère 2</i>	Examen par le Comité de Sélection en cas d'accès en finale lors de la coupe du monde à Suhl, des Grands Prix à Chypre et en Autriche
<i>Critère 3</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement
<i>Epreuves mixte en Fosse Olympique</i>	Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT DU MONDE **Sélection nominative**

Pistolet, Carabine et Cible Mobile senior/dame : sera officialisée avant le 20 juin 2018
Pistolet, Carabine juniors : sera officialisée avant le 15 juillet 2018
Epreuves plateau juniors : sera officialisée avant le 1^{er} juillet 2018
Epreuves plateau senior/dame : sera officialisée avant le 1^{er} août

D.6. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TIR

Pistolet/Carabine
CHEONGJU (Corée du Sud) - 02 au 12 mai 2018

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE SELECTIVE

SELECTIONS NATIONALES 10, 25, 50 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les sélections nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation.

Organisée en décembre et février, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Dates et lieux:

Sélections nationales n°1 :

Pistolet/Carabine 10 m du 13 au 15 décembre 2017
au CNTS Châteauroux (2 matchs par discipline + finale)

Sélections nationales n°2 :

Pistolet/Carabine 10 m – 25 m – 50 m du 19 au 23 février 2017
à Beaulieu Emblavez (2 matchs par discipline)

Critères d'accès :

- Pour cette première année, les tireurs invités à tirer ces sélections nationales ont été retenus au regard des performances réalisées aux championnats de France sur la base des anciens critères d'accès au « club France FFH » et des points MQS 2017 imposés par la WSPS.

- Pour les sélections nationales de Beaulieu, seuls les 6 meilleurs tireurs du classement provisoire, constitué au cumul des deux premiers matchs 10 m, seront invités à tirer le deuxième tour des sélections nationales. Concernant le 25 et le 50 m, les tireurs invités seront conviés au regard des performances réalisées aux championnats de France 2017 sur la base des anciens critères d'accès au « club France FFH » et des points MQS 2017 imposés par la WSPS.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 2 matchs 25 et 50 m et des 4 matchs 10 m au pistolet et à la carabine.

PROGRAMME PISTOLET 10m P1 P2	
EPREUVES	MODALITES
4 Matchs classiques	- Suivant le règlement ISSF-WSPS

PROGRAMME CARABINE 10m R1 R2 R3 R4 R5	
EPREUVES	MODALITES
4 Matchs classiques	- Suivant le règlement ISSF-WSPS
1 Epreuve de Finale pour R3, R4, R5 uniquement	- Suivant le règlement ISSF-WSPS - Accès à l'épreuve de finale sur la base des résultats du premier match

PROGRAMME PISTOLET 25 et 50m P3 et P4 Mixte	
EPREUVES	MODALITES
2 Matchs classiques	- Suivant le règlement ISSF-WSPS

PROGRAMME CARABINE 50m R6 R7 R8 R9	
EPREUVES	MODALITES
2 Matchs classiques	- Suivant le règlement ISSF-WSPS

REGLEMENT DES EPREUVES DE LA SELECTION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat du monde toutes disciplines.

SENIORS et DAMES **Carabine/Pistolet**

À l'issue des sélections nationales organisées à Châteauroux et Beaulieu Emblavez (pistolet/carabine)

Pour prétendre être sélectionné au Championnat du Monde 10-25-50 mètres, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de désigner les tireurs qui participeront au championnat du Monde en s'appuyant prioritairement sur les références internationales.

La fédération internationale (WSPS) a décidé de modifier le programme des épreuves féminines Pistolet et Carabine dès 2018.

Afin d'anticiper et de s'adapter à ce nouveau règlement, la Fédération Française de Tir a choisi de rectifier le plan de tir des sélections nationales et de réajuster le point des références internationales.

REFERENCES INTERNATIONALES (12/11/2017)

Epreuves	Moyenne des points des 8 finalistes (compétitions WSPS)	Moyenne des points pour entrée en finale (compétitions WSPS)
P1	561,6	555,3
P2	544,6	528,7
R1	614,9	609,5
R2	607,8	595,6
R3	632,4	630,5
R4	629,9	625,4
R5	634,3	631,7
P3	559,7	543,5
P4	528,2	518,3
R6	616,5	612,7
R7	1141,6	1126,8
R8	1135,2	1116
R9	611,8	607,9
	Performance à réaliser sur 50% des matchs sélectifs permettant un examen du comité de sélection	Moyenne à réaliser permettant un examen du comité de sélection

Règles spécifiques

- Pour être sélectionné en équipe de France et participer au championnat du monde, le tireur devra valider au moins une fois le point MQS dans la discipline concernée par la sélection sur le circuit des coupes du monde (tableau ci-joint).

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours des sélections nationales, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat du Monde
la sélection nominative des tireurs sera officialisée
avant le 28 février 2018

CLASSEMENT NATIONAL

Le classement national sera constitué des performances réalisées lors :

- des régionaux (pour les tireurs qualifiés aux championnats de France),
- des championnats de France 10-25-50 m,
- des maths du circuit national,
- des matchs internationaux du calendrier validé par la FFTir,
- des matchs des sélections nationales

Le classement national arrêté au 30 septembre 2018 servira de base de données pour constituer les collectifs Para-tir 2018-2019.

COUPE DU MONDE DE CHATEAUROUX FRANCE

Le classement national arrêté au 1^{er} juillet 2018 servira de base de données pour établir une proposition d'équipe au comité de sélection qui statuera sur les tireurs retenus pour disputer cette compétition.

CHAMPIONNAT D'EUROPE 10M BELGRADE DECEMBRE 2018 Seniors/Dames/Mixtes Pistolet/Carabine

Les tireurs susceptibles de participer au championnat d'Europe de Belgrade seront évalués lors d'une sélection nationale qui sera organisée en octobre 2018. La liste des tireurs invités à participer à cette sélection sera établie sur la base du classement national.

TABLEAU MQS 2017-2018				
N°	Discipline		Classe	MQS 2017-2018
R1	Carabine 10 m debout	Hommes	SH1	599.0
R2	Carabine 10 m debout	Femmes	SH1	399.0
R3	Carabine 10 m couché	Mixte	SH1	623.0
R4	Carabine 10 m debout	Mixte	SH2	618.0
R5	Carabine 10 m couché	Mixte	SH2	626.0
R6	Carabine 50 m couché	Mixte	SH1	603.0
R7	Carabine 50 m 3x40	Hommes	SH1	1110
R8	Carabine 50 m 3x20	Femmes	SH1	525
R9	Carabine 50 m couché	Mixte	SH2	605.0
P1	Pistolet 10 m	Hommes	SH1	541
P2	Pistolet 10 m	Femmes	SH1	340
P3	Pistolet 25 m	Mixte	SH1	537
P4	Pistolet 50 m	Mixte	SH1	504
P5	Pistolet Standard 10 m	Mixte	SH1	324

D.7. COUPES DU MONDE PARA-TIR

Seniors/Dames

BANGKOK (Thaïlande) - 05 au 12 novembre 2017
AL AIN (Emirats Arabes Unis) - 20 au 28 mars 2018
CHATEAUROUX (France) - 22 au 30 septembre 2018

Il nous faut appréhender, avec lucidité et ambition, la nouvelle olympiade qui conduira les meilleurs tireurs aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. L'olympiade 2017-2020 doit être abordée par chacun, tireurs et encadrement, avec humilité et ambition, celle de gagner mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel.

REGLES DE SELECTION SENIORS/DAMES

Epreuves 10/25/50 M

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2018**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

D.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU

LEOBERSDORF (Autriche) - 30 juillet au 13 août 2018

Le championnat d'Europe plateau qui se dérouleront à Leobersdorf en Autriche du 30 juillet au 13 août 2018 constitue l'un des objectifs prioritaires de la saison. La fédération a pour ambition de qualifier des tireurs performants et de remporter plusieurs médailles.

REGLES DE SELECTION

Pour prétendre à la sélection au championnat d'Europe plateau, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve. Le Comité de Sélection est chargé de constituer l'équipe de France en s'appuyant prioritairement sur les résultats des coupes du monde qui précèdent cet événement. Pour les juniors garçons et filles, le Comité de Sélection examinera le résultat de trois compétitions internationales référencées.

SENIORS et DAMES

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France seniors et dames du championnat d'Europe, le comité de sélection peut retenir des juniors dans une ou plusieurs épreuves.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves plateau seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 1er juillet 2018).

REGLES DE SELECTION	
CRITERES	FOSSE OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique en cas d'un ou plusieurs podiums lors des coupes du monde
<i>Critère 2</i>	Examen par le Comité de Sélection en cas d'un ou plusieurs accès en finale lors des coupes du monde
<i>Critère 3</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement et étude de l'ensemble des résultats des coupes du monde
<i>Epreuves mixte en Fosse Olympique</i>	Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement
CRITERES	SKEET OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique sur propositions de l'encadrement (après examen des résultats par le Comité de Sélection)
<i>Critère 2</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement et étude de l'ensemble des résultats des coupes du monde

JUNIORS GARCONS/JUNIORS FILLES

REGLES DE SELECTION	
CRITERES	FOSSE ET SKEET OLYMPIQUE
<i>Critère 1</i>	Sélection automatique en cas d'un podium lors de la coupe du monde à Suhl, des Grands Prix à Chypre et en Autriche
<i>Critère 2</i>	Examen par le Comité de Sélection en cas d'accès en finale lors de la coupe du monde à Suhl, des Grands Prix à Chypre et en Autriche
<i>Critère 3</i>	Analyse par le Comité de Sélection des propositions de l'encadrement
<i>Epreuves mixte en Fosse Olympique</i>	<i>Constitution des équipes mixtes par le Comité de Sélection sur propositions de l'encadrement</i>

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe Plateau

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 2 juillet 2018

D.9. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TRAP

PARA-TRAP LONATO (Italie) - octobre 2018

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE SELECTIVE

Rôle

La Fédération Française de Tir a pour objectif de qualifier des tireurs performants au championnat du monde Para-Trap.

Organisée en avril et juillet, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Dates et lieux:

Sélection nationale n°1 :

Fosse Olympique : 03 au 08 avril 2018
au CNTS Châteauroux (1 match)

Sélection nationale n°2 :

Fosse Olympique : 13 au 21 juillet 2018
au CNTS Châteauroux (1 match)

Critères d'accès :

- Sans critères d'accès sur les deux étapes de sélection

Classement :

A l'issue de la sélection 1 et 2, un classement sera établi par épreuve au cumul des 2 matchs.

PROGRAMME DE CHAQUE SELECTION PARA-TRAP	
ÉPREUVES	MODALITES
SG-S	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS
SG-L	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS
SG-U	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS

REGLEMENT DES EPREUVES DE LA SELECTION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat du monde Para-Trap.

MIXTES (seniors, dames) **Para-Trap**

À l'issue des matchs sélectifs organisés à Châteauroux en avril et juillet 2018 (Para-Trap)

1. La Direction Technique Nationale examinera le résultat des deux matchs sélectifs pour constituer l'équipe de France Para-Trap qui participera à la Coupe du Monde à Châteauroux du 23 au 30 septembre 2018.
2. Suivant le niveau des résultats obtenus par l'équipe de France à la coupe du Monde à Châteauroux, le Comité de Sélection sera chargé de désigner les tireurs qui participeront au championnat du Monde Para-Trap.

Règles spécifiques

- Pour prétendre à une sélection au championnat du monde, un niveau de performance est exigé et le tireur devra valider dans l'épreuve concernée le point de MQS lors de la coupe du monde à Châteauroux.

POINTS DE MQS		
SG-S	SG-L	SG-U
60	70	65

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours des sélections nationales, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat du Monde Para-Trap
la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 1^{er} octobre 2018

D.10. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES

Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) est tenu de participer au programme d'actions planifié et conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Participer aux différentes étapes de la préparation (stages et compétitions) est nécessaire pour les tireurs visant une sélection en Equipe de France. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction Technique Nationale.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour participer à d'autres épreuves internationales dans le cadre de la préparation à un championnat international.

La DTN se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'objectif majeur.

Dans le cas où le tireur proposé comme titulaire ne souhaiterait pas honorer sa sélection, le remplacement n'est pas prévu sauf décision du comité de sélection (catégories senior et dame).

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant à une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France, mais du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque tireur. Le sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical lors de sa première sélection internationale. Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

En cas de modification du calendrier international, le mode de sélection pourrait devenir caduc. Un nouveau mode de sélection pourrait être alors proposé par la DTN.

CALENDRIER INTERNATIONAL 2018

Chaque entraîneur d'un collectif national établit, en accord avec la Direction Technique Nationale et en cohérence avec les objectifs poursuivis, un programme de compétition.

Les conditions de participation des tireurs sont liées à leur niveau de préparation à l'approche des compétitions. L'entraîneur peut décider de ne pas faire participer un tireur à une compétition prévue au programme initial. A l'inverse, il peut demander à un tireur de rajouter une compétition à son programme s'il le juge nécessaire.

En fonction des épreuves sélectives aux compétitions internationales et aux championnats, le programme individuel des tireurs peut être modifié.

Les tireurs de ces collectifs s'engagent à respecter le programme annuel des compétitions et d'accepter toutes les évolutions susceptibles d'être apportées par l'entraîneur en cours d'année.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2018

CIBLE 10/25/50/300 MÈTRES

Championnat d'Europe 10 M - Gyor (SLO) - 16 au 25 février 2018

Jeux Méditerranéens - Taragonne (ESP) - 21 au 27 juin 2018

Championnat du monde 10/25/50/300 M - Changwon (KOR) - 01 au 14 septembre 2018

PLATEAU

Championnat d'Europe - Loebersdorf (AUT) - 29 juillet au 12 août 2018

Championnat du monde - Changwon - (KOR) - 01 au 14 septembre 2018

CIBLE MOBILE 10/50 M

Championnat d'Europe 10 M - Gyor (SLO) - 16 au 25 février 2018

Championnat du monde - Changwon (KOR) - 01 au 14 septembre 2018

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2018

PISTOLET/CARABINE 10/25/50 MÈTRES

Coupe du Monde - Guadalajara (MEX) - 01 au 12 mars 2018
Coupe du Monde - Changwon (KOR) - 20 au 30 avril 2018
Coupe du Monde - Fort Benning (USA) - 07 au 15 mai 2018
Coupe du Monde - Munich (GER) - 21 au 29 mai 2018
Coupe du Monde Juniors - Suhl (GER) - 22 au 29 juin 2018

PLATEAU

Coupe du Monde - Guadalajara (MEX) - 01 au 12 mars 2018
Coupe du Monde - Changwon (KOR) - 20 au 30 avril 2018
Coupe du Monde - Siggiewi (MLT) - 05 au 15 juin 2018
Coupe du Monde - Tucson (USA) - 09 au 19 juillet 2018

CARABINE 300 MÈTRES - EUROPA CUP

European Cup - Aarhus (DEN) - 08 au 12 mai 2018
European Cup - Lahti (FIN) - 27 juin au 01 juillet 2018
European Cup - Voru - (EST) - 16 au 20 août 2018
Finale European Cup - Zagreb - (CRO) - 08 au 12 octobre 2018

PISTOLET 25 MÈTRES - EUROPA CUP

European Cup - Suhl (GER) - 27 au 29 avril 2018
European Cup - Aarhus (DEN) - 08 au 10 juin 2018
European Cup - Lahti - (FIN) - 29 juin au 01 juillet 2018
European Cup - Elva (EST) - 17 au 19 août 2018
Finale European Cup - Lisbonne - (POR) - 05 au 07 octobre 2018

**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES MONDIALES NON ISSF**

E.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau, de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Suivant les disciplines, il existe un collectif en catégories Seniors, Dames et Jeunes.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

- Arbalète Field
- Arbalète Match
 - o 10 mètres
 - o 30 mètres
- Tir Sportif de Vitesse
 - o Seniors
 - o Dames
 - o Juniors

E.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète 10 et 30 m	Lieu de réalisation	COLLECTIF Senior Dame	COLLECTIF Jeune
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	CDE et CDM	10 Premiers des CDE, CDM	8 Premiers des CDE, CDM junior
PERFORMANCE INTERNATIONALE <i>Point Moyen du Tableau référence international</i>	Coupe d'Europe et matchs internationaux	Point moyen de la 10 ^e place des CDE, CDM	Point moyen de la 8 ^e place des CDE, CDM junior
CLASSEMENT RÉALISÉ AUX SN (Place)	SN (MTCF)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)
PERFORMANCE NATIONALE Tableau de référence international	SN (MTCF)	Point moyen du 8 ^e CDE, CDM	Point moyen du 6 ^e CDE, CDM junior

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE MATCH				
Senior	8e	10e	12e	15e
10m	379	375	373	369
30m	534	526		
Men	8e	10e	12e	15e
10m	388	387	385	383
30m	566	562	562	558
Dame	8e	10e	12e	15e
10m	388	387	386	385
30m	549	548	545	
Junior Garçon	8e	10e	12e	15e
10m	384	383	380	378
30m	553	552	548	539
Junior Fille	8e	10e	12e	15e
10m	386	385	383	381
30m	553	548	546	538

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2017/2018 (17 tireurs) est établie sur la base des références nationales et internationales en utilisant le classement et la performance.

COLLECTIF ARBALETE MATCH		
SENIOR/DAME		
10 M Femmes	10 M Hommes	30 M Open
GIANNINI Lena MATTE Romane PAIMBLANC Nolwenn TOUSSAINT Sabrina	BASTIN Florian GENG Bertrand HATERRER Stéphane LEGOAS Yann	BAUDOUIN Brian GENG Christophe PAIMBLANC Nolwenn WORME Benoît
JEUNES		
10 M U23 Femmes	10 M U23 Hommes	30 M U23
BOGARD Floriane REMOND Lyne ROETTELE Lisa	CACHEUX Théo DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri	BOGARD Floriane CACHEUX Théo DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri
Entraîneur : Didier CARPENTIER		

E.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète Field	Lieu de réalisation	COLLECTIFS Senior (S1+S2+S3) Dame	COLLECTIF JEUNE Cadet Junior
CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE IR 900	Compétition nationale	5 premiers (S1, S2, S3) et 5 premières Dames du total des 2 Matchs IR 900	5 premiers (C, J) du total des 2 matchs IR 900
DÉTECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'entraîneur	
<i>Les épreuves Field 10 et 18m ne sont pas retenues pour constituer les collectifs. Un tireur du collectif jeune passant senior ou dame sera automatiquement intégré dans le collectif correspondant l'année du changement de catégorie</i>			

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE FIELD				
	Individuel		Équipe	
Senior	1706	850	1690	840
Junior	1688	836	1640	820
Dame	1679	838	1620	810
Cadet	1650	825	1620	810

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2017/2018 (15 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du championnat de France.

COLLECTIF ARBALETE FIELD		
SENIOR/DAME		
Hommes	Femmes	Jeunes
BRULET Jean Michel CARLOT Didier CHRISTOFFEL Pascal GUILLAUME Florent MANGEMATIN Jacques	BARBE Gwendoline JACOB Ludivine PERNIN Amélie REGNIEZ Mélanie TROUILLET Tiffanie	BAGNARD Gaëtan BROQUIE Thomas DUTREUIL Marie POURU Mathis SEONI Alessandro
Entraîneur : Yves LEJARD		

E.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE

ENTRÉE COLLECTIFS	OPEN COLLECTIF	PRODUCTION COLLECTIF	STANDARD COLLECTIF
Composition 1 collectif par épreuve			
Critères de Classement	<p><i>La constitution des Collectifs TSV se fera suivant les modalités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers du circuit national intégreront le collectif des divisions Production, Open, Standard, Classic. • Dans le cadre de la détection, la DTN se réserve le droit d'intégrer ce groupe à des tireurs supplémentaires (jeunes, femmes, espoirs). • Le collectif est déterminé à la fin du championnat de France pour une durée de 1 an. 		
DÉTECTION ENTRAINEUR	Sur argumentation de l'entraîneur		

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2016/2017 (31 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du circuit national. Le nombre de tireurs composant ces collectifs dépend du niveau d'ensemble des différentes divisions.

COLLECTIF TIR SPORTIF VITESSE		
TITULAIRES		
ARMENDARIZ Sébastien BERGAMASCO Nicolas BOIT Julien BOITTIAUX Bertrand		DEVILLE Rémy GRAUFFEL Eric NESTOLAT Michel OBRIOT Emile
DETECTION		
ADRIANSEN Aurélie AMARO Dominique BECRET Jean Guy BURGADA Luc BUSSER Alain CLEMENT Aurélie CUTAYA Christian DA COSTA Patrice	EGRET Sébastien DAGORNO Paul FELT Baptiste FONDER Anne Valérie GUICHARD Louis JAZET Baptiste MANN Clément MARYE Georges	MICHEL Grégory NESTOLAT Vincent NYCZ Margaux PHOTION David PIGET Manu PITOT AIMARETTI Christophe VIVO Cyrielle
Entraîneur : Olivier BIANCHI		

E.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE

SORTIE DES COLLECTIFS	Collectif senior/dame	Collectif jeune
SI NON RÉALISATION DES CRITÈRES D'ENTRÉE	1 an	1 an
SI PROBLÈME DE CONDUITE (comportement)	Immédiat	Immédiat
SI ABSENCE DE TRAVAIL OU DE PARTICIPATION AUX STAGES	1 an	1 an
SI REFUS DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION SANS MOTIF CONSIDÉRÉ COMME VALABLE	Immédiat	Immédiat
(Particularité TSV) SI ECHEC AUX TESTS DE PRECISION	1 an	1 an

E.6. EPREUVE DE SELECTION

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

L'épreuve de sélection permet au tireur de compétition d'exprimer son potentiel, dans un contexte imposé, et d'accéder au programme des Équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

Les épreuves de sélection 2018 seront organisées dans les épreuves suivantes :

- **Arbalète Match 10/30 M**
- **Silhouettes métalliques**
- **Bench Rest**

E.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2018

• **Arbalète match :**

- Thaon-les-Vosges : 07 au 10 juin 2018

• **Silhouettes Métalliques :**

- CNTS Châteauroux : 29 avril au 1er mai 2018.

• **Bench Rest Gros Calibre :**

- Volmerange les Mines (CDF) : 20 au 23 juin 2017
- Férébriange : 21 au 23 juillet 2017
- La Fare les Oliviers : 07 au 08 octobre 2017

E.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

ARBALETE MATCH	
<p style="text-align: center;"><u>Epreuve 10 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Participation :</i></p> <p style="text-align: center;">Les 18 premiers du championnat de France 10 m junior, dame et senior Les membres des collectifs 10 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 10 m junior, dame et senior</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Epreuve 30 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Participation :</i></p> <p style="text-align: center;">Les 14 premiers seniors du championnat du France 30 m Les membres des collectifs 30 m</p>	
SILHOUETTES METALLIQUES	BENCH REST
<p>15 premiers du championnat de France précédent + ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Field Pistol et Carabine 22LR</p> <p>5 premiers debout du championnat de France précédent en Gros calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette.</p> <p>3 premiers du championnat de France précédent des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre</p> <p>5 premiers du Circuit National de l'année précédente</p> <p>Tireurs ayant réalisé le score de 40 aux derniers championnats de France</p> <p>Durée : 3 jours pour 12 épreuves</p>	<p style="text-align: center;">Le Master's se décline sur 3 compétitions :</p> <p style="text-align: center;">2 matchs du calendrier officiel national (proposition de la CNS) et le championnat de France ou un 3^{ème} match du calendrier.</p> <p style="text-align: center;">Le classement se fait à l'addition du Two Gun Aggregate des trois matchs.</p>
Entraîneur : Jean François RAYBAUT	

E.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE

Principes généraux

Dans le cadre d'une stratégie de préparation aux compétitions internationales et pour garantir un maximum d'équité entre les tireurs, des épreuves sélectives des collectifs auront lieu en 2018 dans les 2 épreuves mondiales retenues.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les compétitions de référence (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant;
- Le Directeur Technique National ou son représentant;
- Le Directeur des équipes de France et/ou le directeur du haut niveau ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

ARBALETE FIELD

Epreuves retenues : 2 matchs IR 900 des Championnats de France 2018 pour intégrer les collectifs 2019. En d'égalité de performance, un match supplémentaire sélectif sera mis en place le lendemain du championnat de France

Tous les tireurs des collectifs 2018 participent au stage d'entraînement/sélection/préparation et à 2 coupes d'Europe ou Monde dans le but de réaliser les minimas (voir tableau référentiel). Seule la performance individuelle est prise en compte.

Principe de sélection au championnat d'Europe 2018 :

Les catégories internationales ayant été modifiées par l'IAU (juniors - de 23 ans, cadet -18 ans et seniors H et D + de 50 ans) sont applicables pour le championnat d'Europe 2018, un classement spécifique sera établi à l'issue du championnat de France d'Arques.

Individuels :

A l'issue du championnat de France 2018 les 3 premiers du classement dans chaque catégorie internationale seront proposés pour constituer l'équipe de France du championnat d'Europe 2018 (sous réserve d'avoir réalisé les minimas individuel).

Equipes : Homme, Senior Men, Senior Women, Dame, Junior, Cadet : à l'issue du classement final du championnat de France d'Arques 2018, un maximum de 3 tireurs dans chaque catégorie, seront proposés par l'entraîneur au comité de sélection (sous réserve d'avoir réalisé les minimas équipe).

Les épreuves Field 18 m ne sont pas retenues comme critères pour constituer les équipes de France.

ARBALETE MATCH

Le but des épreuves de sélection est de constituer les Équipes de France pour les compétitions internationales, les Championnats d'Europe et du Monde. Si une compétition internationale a lieu avant les épreuves sélectives, la référence de sélection sera le classement national de la saison précédente et le Championnat de France 10 m.

Principe de sélection :

Participation en individuel : premiers tireurs des SN + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur. Sous réserve d'un niveau de performance minimum.

Participation en équipe : les 3 tireurs retenus en individuel + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur.

TIR SPORTIF DE VITESSE

La constitution des équipes de France se fera selon deux critères distincts :

Sélection directe :

Les tireurs ayant réalisés les pourcentages définis sur l'une des deux compétitions internationales de références désignées en début de saison (cf tableau de performances).

Sélection indirecte :

La direction technique nationale complètera la sélection en fonction des potentialités de médaille mais également des choix stratégiques jugés nécessaires au développement de la discipline.

Tableau de performances à réaliser pour un accès direct au championnat d'Europe ou du Monde

CATEGORIES	OPEN	PRODUCTION	STANDARD	CLASSIC	RIFLE
OVERALL	95%	95%	90%	95%	90%
DAMES	% de la 3ème du CE				
JUNIORS	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	% de la 3ème du CE	

Compétitions Internationales de référence pour le classement national et les collectifs :

International Level III Infinity : mai 2017

International Level III CZ Xtreme : juin 2017

RIFLE : Championnat de France

Par dérogation :

- Un match international de niveau équivalent (Level III)

BENCH REST

Matchs qualificatifs pour le championnat d'Europe 2018 : Lohtaja (Finlande)

- CDF Volmerange : 20 au 23 juin 2017
- Fèrebrianges : 21 au 23 juillet 2017
- La Fare les Oliviers : 07-08 octobre 2017

SILHOUETTES METALLIQUES

Priorités déterminées pour les sélections en équipe de France :

- Sélections par rapport aux combinés
- Sélection en priorité des tireurs debout
- La sélection des équipes de France est faite par la commission de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde à l'issue des épreuves de sélection.

Sélections nationales :

- CNTS Châteauroux : 29 avril au 1er mai 2018

ARMES ANCIENNES

La sélection des équipes de France se fait sur la base du championnat de France et du match de sélection. A l'issue des 2 matchs :

Le 1^{er} du classement est automatiquement sélectionné à condition de réaliser au moins une fois les points de Maître tireur lors des deux matchs dans les épreuves suivantes :

- Armes d'épaules : Minié O, Whitworth, Vetterli, Walkyrie, Lamarmora et Miquelet O
- Armes de poings : Colt, Mariette, Kuchenreuter.
- Plateaux : Manton et Lorenzoni.

Le comité de sélection décidera de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires dans toutes les disciplines en tenant compte des résultats mais également des potentiels de médailles et des contraintes budgétaires.

- Championnat de France : 20 au 24 juin 2018 - Volmerange
- Sélections Nationales : 24 juin 2018 - Volmerange

Critères d'accès à la sélection nationale :

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

La commission de sélection choisira les tireurs dans les disciplines non concernées par ces matchs supplémentaires.

Pour les longues distances, les modalités et les étapes de sélection seront communiquées au cours de la saison

E.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE

Disciplines Mondiales	Mode de Sélection	Senior / Dame / Men	Junior
Arbalète match	Sélection automatique	Premier	2 premiers
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Arbalète Field	Comité de sélection		
Armes Anciennes	Sélection automatique	Le premier si Maître tireur	Le premier si Maître tireur
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Bench Rest	Comité de sélection		
Silhouette Métallique	Comité de sélection		
Tir Sportif de Vitesse	Sélection automatique	Pourcentage significatif réalisé en match international de référence	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
Miquelet	601 / 701	93	93
Maximilien	602 / 702	89	94
Minie	603 / 703	94	94
Whitworth	604 / 704	96	98
Cominazzo	605 / 705	90	93
Kuchenreuter	606 / 706	96	98
Colt	607	96	
Mariette	712		97
Walkyrie	608 / 708	94	95
Tanegashima	614 / 714	91	98
Vetterli	615 / 715	98	99
Hizadai	616 / 716	91	98
Manton	621 / 721	23	23
Lorenzoni	622 / 722	24	24
Malson	623 / 723	80	85
Tanzutsu	628 / 728	85	91
Pensylvannia	636 / 736	92	96
Lamarmora	637 / 737	96	96
Longue distance 300 yard		43	45
Longue distance 600 yard		41	43
Longue distance 900 yard		54	56
Longue distance 1000 yard		52	54

E.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2018

SILHOUETTES METALLIQUES

Championnat du Monde - Sippo (FIN)

09 au 20 juillet 2018

ou

16-27 juillet 2018

DATES À CONFIRMER

BENCH REST

Championnat du Monde Rimfire (22 Hunter) - Manresa (ESP)

24 au 29 juillet 2018

Championnat d'Europe Gros Calibre - Lohtaja (FIN)

07 au 12 août 2018

Sélection effectuée en 2017

ARMES ANCIENNES

Championnat du Monde - Eisenstadt - (AUT)

18 au 26 août 2018

ARBALETE MATCH

Championnat d'Europe - Lieu et date à définir

2018

ARBALETE FIELD

Championnat d'Europe - Puru (EST)

juin/juillet 2018

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Après concertation des commissions médicales des fédérations, le ministère a fixé un socle commun d'examens qui peut être enrichi par chaque fédération si cela s'avère nécessaire et se justifie. Pour nos sportifs listés, la commission médicale fédérale de FFTir a considéré comme suffisant la réalisation des examens du socle commun.

Cette liste d'examens s'applique dès le 1^{er} novembre 2017 aux sportifs inscrits en liste ministérielle de haut niveau, espoir et sportifs reconnus dans le projet de performance fédérale.

L'arrêté publié le 13 juin 2016, définit la nature et la périodicité des examens qui sont assurés dans le cadre de la nouvelle surveillance médicale des sportifs listés.

Extrait :

Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste ministérielle et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau et espoir doivent se soumettre à :

1° Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- a) un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- b) un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
- c) un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
- d) la recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport.

2° Un électrocardiogramme de repos

NB : à la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques mentionnés au 1° pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

CONSEQUENCE DE LA NOUVELLE SMR

Sans détériorer la qualité de la surveillance médicale, l'évolution porte sur deux points :

- Le nombre d'examens a été réduit mais reste suffisant pour surveiller et contrôler la santé de nos sportifs. La réglementation laisse au médecin qui réalise le suivi et à celui qui est responsable de la SMR le soin de demander des examens complémentaires s'ils le jugent nécessaire. Dans ce cas la prise en charge relève de l'assurance maladie.
- Le rythme a été ramené à un pour tous les examens

Cette évolution de la règle, modifie et augmente la responsabilité médicale et entraîne automatiquement des modifications dans la gestion. Une grande rigueur tant dans la réalisation de l'examen que dans son compte rendu est désormais nécessaire. Le compte rendu doit comporter toutes les informations permettant au médecin en charge de la SMR de prendre une décision sur dossier

MODALITES

Le sportif doit faire parvenir avant le 31 janvier 2018 les comptes rendus des examens médicaux

réalisés au médecin des équipes de France, Monsieur Christophe RIDEL à l'adresse suivante :

Monsieur RIDEL Christophe
5 impasse des abeilles 44470 CARQUEFOU

DEPLACEMENT EN COMPETITION INTERNATIONALE

Il est rappelé à tous les sportifs convoqués à un stage ou une compétition internationale de prévoir son ou ses traitements habituels.

Dans certains déplacements lointains (« à risque... »), un médecin peut accompagner l'équipe, en complément du kiné habituel. Pour information, chaque organisateur de Coupe du Monde a, dans son cahier des charges, l'obligation d'assurer en permanence une couverture médicale de la compétition.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les frais relatifs à ces examens sont pris en charge par la FFTir. Pour ce faire, le tireur doit lui-même régler le service médical concerné puis remplir une note de frais spécifique, à retourner à la FFTir accompagnée des justificatifs.

Aucune facture ne sera réglée directement au médecin ou au laboratoire (excepté pour les tireurs en pôle).

Les tireurs peuvent se renseigner sur d'éventuelles prises en charge, partielles ou totales, dans leurs régions par les services déconcentrés du Ministère en charge des Sports.

PARA-TIR

Ayant obtenu délégation de la part du ministère chargé des sports fin décembre 2016, la Fédération Française de Tir veillera à respecter soigneusement le protocole du suivi médical réglementaire des athlètes SHN en situation de handicap pratiquant la discipline para-tir.

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Elle concerne les sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs allant dans un pays de l'Espace économique Européen ou en Suisse. Nominative et individuelle, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.

La CEAM est individuelle et valable un an.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte Ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,
- Directement à l'agence d'assurance santé proche de chez vous.

Pour plus de renseignements composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

CONSULTER LA LISTE DES MEDICAMENTS

<https://www.afld.fr/>

CE PRODUIT EST-IL DOPANT ?

Selon les informations rapportées sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage, un sportif peut être contrôlé positif après avoir utilisé des compléments alimentaires/nutritionnels.

« Une extrême prudence est recommandée en matière d'utilisation de compléments. L'utilisation de compléments alimentaires par des sportifs est une préoccupation, parce que dans de nombreux pays, la production et l'étiquetage de compléments peut ne pas suivre des règles strictes. Ceci peut mener à l'utilisation d'un complément contenant une substance non déclarée qui est interdite par les règles antidopage. Un nombre important de contrôles positifs ont été attribués au mésusage de compléments. Utiliser un complément alimentaire mal étiqueté n'est pas une défense adéquate dans une audience liée à un contrôle positif. »

Les compléments qui vantent leurs capacités à « fortifier la musculature » ou à « brûler les graisses » sont les plus susceptibles de contenir des substances interdites (agent anabolisant ou stimulant par exemple).

Les termes « à base d'herbes » et « naturel » ne signifient pas nécessairement que le produit est sûr.

Parmi les exemples de substances interdites pouvant se retrouver dans les compléments alimentaires : la DHEA, l'androstènedione/diol, le « ma huang », l'éphédrine, les amphétamines (présentes dans certains stupéfiants tels que « l'ecstasy »).

Les vitamines et minéraux purs ne sont pas interdits en tant que tels, mais il est conseillé aux sportifs d'utiliser des marques réputées pour éviter ceux qui sont combinés avec d'autres substances.

Le « marché noir » ou les produits sans étiquette sont très préoccupants. Les sportifs ne devraient pas consommer de produits dont la provenance leur est inconnue même s'ils leurs sont proposés par un entraîneur ou un autre sportif.

Lorsqu'ils se procurent leurs compléments par Internet, les sportifs devraient éviter les compagnies qui n'indiquent le lieu de leur entreprise que par des boîtes postales ou ne donnent que des coordonnées qui empêchent de les localiser (une adresse électronique par exemple).

Les sportifs persuadés d'avoir besoin de compléments alimentaires devraient consulter un professionnel compétent tel qu'un nutritionniste ou un médecin du sport afin de s'assurer par des conseils qu'une alimentation adaptée ne peut pas couvrir leurs besoins. Si ces professionnels recommandent la prise de compléments, ils doivent être conformes aux besoins nutritionnels du sportif, sans danger pour sa santé et celui-ci doit les consommer en toute connaissance c'est à dire en acceptation de la règle de la responsabilité objective. Même en respectant tous ces avertissements, il n'y a aucune garantie que la prise d'un complément ne causera pas un résultat de contrôle de dopage positif.

Plus d'informations : <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

LOCALISATION

La localisation des sportifs est une condition sine qua non de l'efficacité de la lutte contre le dopage. Elle occasionne une contrainte de type administratif qu'il faut néanmoins accepter avec bienveillance.

QUESTIONS

Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?

Je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD ou de l'ICF m'informant de mon entrée dans un groupe cible parce que je suis un sportif inscrit sur les listes de haut niveau et que j'ai été désigné par le Directeur du Département des contrôles. L'AFLD et l'ICF informent ma fédération de mon entrée dans un groupe cible.

Comment me localiser ?

Je dois compléter ma localisation 15 jours avant le début de chaque trimestre de la manière suivante :

- 1ère solution : je demande un accès « ADAMS » à l'AFLD ou à l'ICF selon le groupe cible dont je fais partie, qui crée mon compte et m'envoie mes codes personnels. J'appelle l'AFLD pour que quelqu'un m'explique comment compléter ma localisation. Je la complète en ligne sur l'interface sécurisée ADAMS à l'adresse suivante : <https://adams.wada-ama.org/adams/>

- 2e solution : je me localise grâce au formulaire papier (3 pages) téléchargeable sur le site <http://www.afld.fr>. Je l'envoie par courrier recommandé à AFLD - Département des Contrôles – 229, boulevard Saint-Germain – 75 007 PARIS), par courriel (localisation @afld.fr) ou par fax (0140627251). **Attention, l'AFLD ou l'ICF ne me rappelle pas chaque trimestre que je dois mettre à jour ma localisation, il en va de ma responsabilité.**

AUTORISATION D'USAGE A FINS THERAPEUTIQUES

Une définition

« Les sportifs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) » Article 4.1 du code mondial antidopage.

Autorisation

Les sportifs peuvent, dans une certaine mesure, suivre un traitement médical incluant des substances interdites. Cette pratique dite d'Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT) est très encadrée et il est impératif de suivre une procédure précise. Ainsi, les AUT sont accordées pour un médicament précis qui ne peut être remplacé par une autre substance, et pour un dosage spécifique. Ce médicament doit être nécessaire pour préserver la santé du sportif, ne doit pouvoir être remplacé par aucun autre substitut, et, ne provoquer aucune augmentation des performances.

Procédure standard

Elle s'applique pour toutes les substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique, en dehors de celles prévues dans le cadre de la déclaration d'usage (voir chapitre correspondant). La demande doit être effectuée avec les formulaires de demande (AFLD et ITU).

Approbation rétroactive d'AUT

Le sportif peut adresser à posteriori une demande d'AUT (AUT rétrospective), dans le cas d'un traitement d'urgence par exemple. Un sportif ayant subi un contrôle positif associé à un refus de délivrance d'une AUT de manière rétrospective sera sanctionnable voire sanctionné. De fait, il est fortement conseillé d'utiliser la justification thérapeutique, à savoir garder toutes pièces justificatives (ordonnance, examen complémentaire, explorations...) concernant le ou les médicament(s) inscrit(s) sur la liste des substances et méthodes interdites. Elle pourra être prise en compte en cas d'analyse positive à la substance ainsi déclarée, le cas échéant.

Attention : si vous devez prendre une molécule pour l'asthme autre que le Salbutamol et le Salmeterol, vous devez faire une AUT standard et expliquer pour quelles raisons vous ne pouvez prendre une des deux molécules autorisées de principe.

La procédure de délivrance d'une AUT

L'AUT s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD.

Où se procurer le formulaire ? AUT AFLD : <https://www.afld.fr/aut>

PROCEDURE DE CONTROLE DE DOPAGE

Le contrôle est un élément essentiel du programme antidopage afin de promouvoir et protéger l'intégrité du sport et la santé des sportifs. Les contrôles sont réalisés selon les règles en vigueur du code mondial antidopage et une série de standards internationaux.

L'Agent de Contrôle du Dopage aussi appelé «ACD» joue un rôle important dans la protection de vos droits lors du processus de contrôle qui comporte 5 étapes : la sélection des sportifs, la notification, la collecte des échantillons, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

Le processus de contrôle antidopage harmonisé dans tous les pays est un élément dissuasif essentiel pour protéger le droit des sportifs à participer à des compétitions dans un cadre où l'esprit sportif prime.

1ère étape : sélection

Les contrôles peuvent avoir lieu en compétition et hors compétition. Pour le contrôle en compétition, la sélection peut se faire par tirage au sort, selon le classement ou de manière ciblée pour des raisons particulières. Les contrôles hors compétition peuvent être effectués à tout moment n'importe où et sans préavis. Si vous avez été sélectionné dans un groupe cible, vous devez fournir des informations sur votre localisation. Vous pouvez être contrôlés à votre domicile, à votre lieu d'entraînement ou tout autre lieu propice.

2e étape : notification

Le processus de notification est le même pour le contrôle en ou hors compétition. Si vous êtes sélectionné pour le contrôle, l'ACD vous présente son accréditation certifiant qu'il est autorisé à effectuer le contrôle. Il vous explique alors vos droits et responsabilités dans le processus de contrôle et vous demande de signer un formulaire. Dès que vous avez été notifié vous devez vous rendre immédiatement au lieu de contrôle dopage. Vous pouvez solliciter un délai dans certaines situations par exemple pour participer à une cérémonie protocolaire, une conférence de presse ou si vous avez besoin de soins médicaux. L'ACD ou une escorte vous accompagne alors en permanence jusqu'à la fin de la procédure.

3e étape : collecte

Pendant la durée de la procédure vous avez des droits (être accompagné par un représentant) et des responsabilités. L'ACD vous demande une pièce d'identité valide puis, de fournir un échantillon d'urine, de sang ou les deux. Lorsque vous êtes prêt à fournir un échantillon d'urine, un ACD du même sexe que vous est témoin de la production de l'échantillon et reste avec vous jusqu'à ce que vous fournissiez un échantillon répondant à toutes les exigences. Il vous demande ensuite de partager le volume d'urine dans 2 flacons A et B et de les sceller. Vous êtes la seule personne à manipuler les équipements de collecte des échantillons à moins que vous ayez besoin d'une aide particulière. L'ACD vous demande alors de relire le formulaire de contrôle du dopage et de le signer. Les échantillons

et une copie du formulaire qui est anonyme sont acheminés à l'un des laboratoires accrédités par l'AMA. Les autres formulaires sont transmis aux organisations antidopage compétentes, une copie vous est également remise.

4e étape : analyse

Quand votre échantillon A arrive au laboratoire, il est analysé. L'échantillon B est conservé en toute sécurité. Si l'échantillon A révèle un résultat d'analyse anormale, l'échantillon B peut être analysé pour confirmer ce résultat.

5e étape : résultats

Le laboratoire envoie les résultats à l'organisation antidopage responsable de la gestion des résultats. Une copie est envoyée à l'AMA afin de garantir la conformité du processus. Si le résultat de l'analyse s'avère anormale vos droits en tant que sportif vous permettent de demander d'assister à l'analyse de l'échantillon B, une audience ou encore de faire appel.

Attention, en application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport une autorisation parentale est indispensable pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage pour les mineurs.

**PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS
PROTÉGÉS**

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins. A ce titre, nous vous informons que la FFTir pourrait faire l'objet de ce type de contrôle au cours de la saison sportive 2017/2018.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (voir ci-dessous).

La FFTir invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

**AUTORISATION PARENTALE : PRELEVEMENT NECESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur** protégé : (Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2017/2018.

Fait à, **le**

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le sportif mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du sportif ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2017/2018 : ÉPREUVES OLYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
	Junior	150	90	60	60	36	24
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
	Junior	100	60	40	40	24	16
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve.					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	150					
Valeur du point : 19 €							
	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
	Junior	2 850 €	1 710 €	1 140 €	1 140 €	684 €	456 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
	Junior	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €	* La prime par équipe n'est possible qu'à partir du moment où la représentation dans l'épreuve est, au minimum, de 15 équipes classées au Championnat du Monde ou 12 équipes classées au Championnat d'Europe		
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve en individuel					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	2 850 €					

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2017/2018 : EPREUVES MONDIALES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
	Junior	80	48	32	32	19,2	12,8
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6
	Junior	30	18	12	12	7,2	4,8
Valeur du point: 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
	Junior	1 520 €	912 €	608 €	608 €	365 €	243 €
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
	Junior	570 €	342 €	228 €	228 €	137 €	91 €

REGLES SPECIFIQUES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
 - Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.
- La prime par équipes ne sera effective qu'à partir du moment où la participation, dans l'épreuve, est au minimum de 12 équipes classées au championnat du Monde et au minimum de 8 équipes classées au championnat d'Europe.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2017/2018 : ÉPREUVES PARALYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
Coupe du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Quota pour les JO	Senior, Dame	150					

Valeur du point : 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
Coupe du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €			
Quota pour les JO	Senior et Dame	2 850 €					

REGLES SPECIFIQUES D'ATRIBUTION DES PRIMES

Championnat du Monde	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 14 pays minimum
	Equipe	Représentation dans l'épreuve de 6 équipes classées minimum
Championnat d'Europe	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 8 pays minimum
	Equipe	Représentation dans l'épreuve de 5 équipes classées minimum
Coupe du Monde	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 10 pays minimum

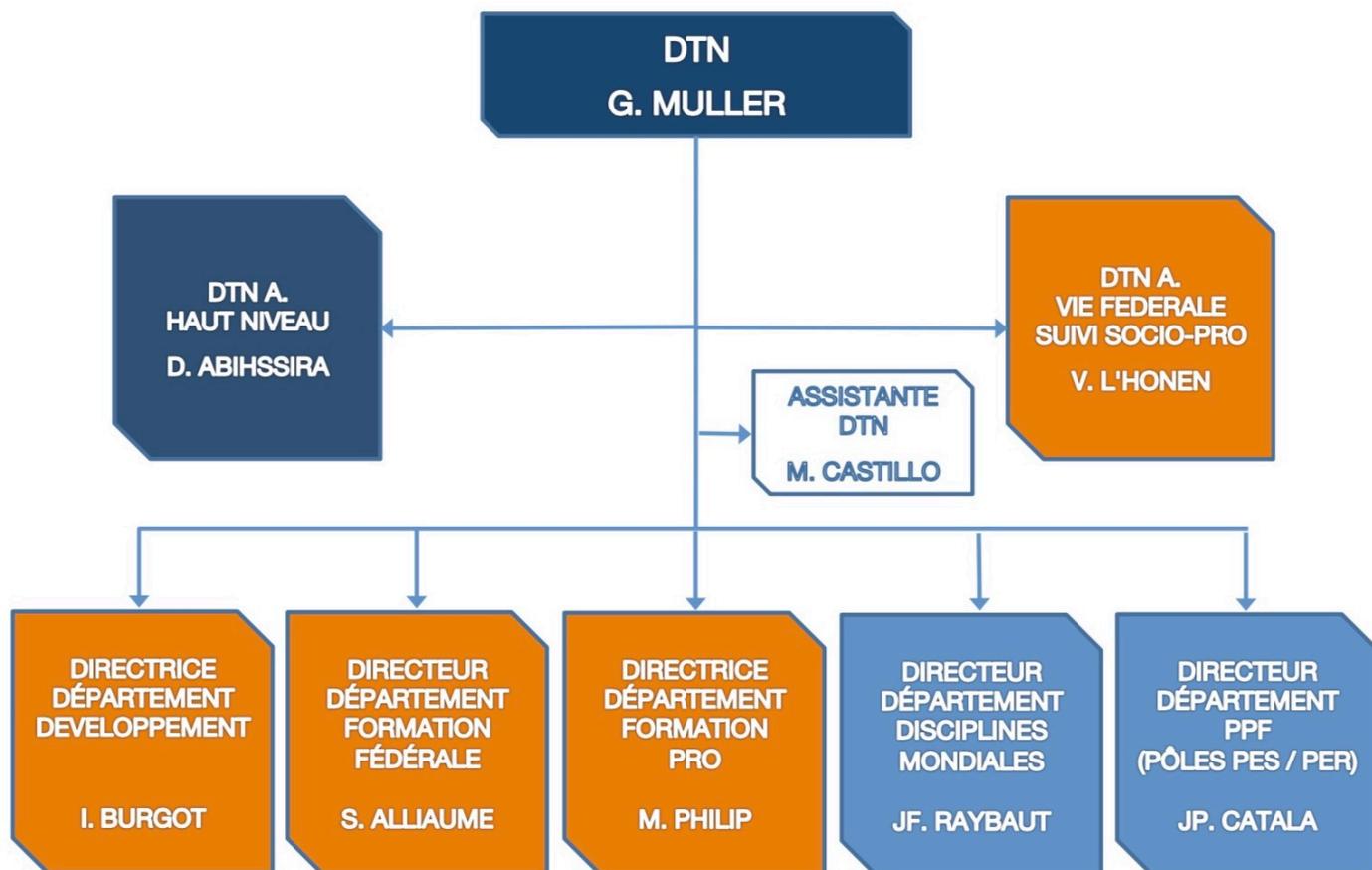
BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2017/2018 : EPREUVES MONDIALES PARALYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 10 pays	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
Championnat du Monde si 9 <pays> 6	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
Championnat d'Europe si au minimum 8 pays	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
Championnat d'Europe si 7 <pays> 4	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6
Valeur du point: 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 10 pays	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
Championnat du Monde si 9 <pays> 6	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
Championnat d'Europe si au minimum 8 pays	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Championnat d'Europe si 7 <pays> 4	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €

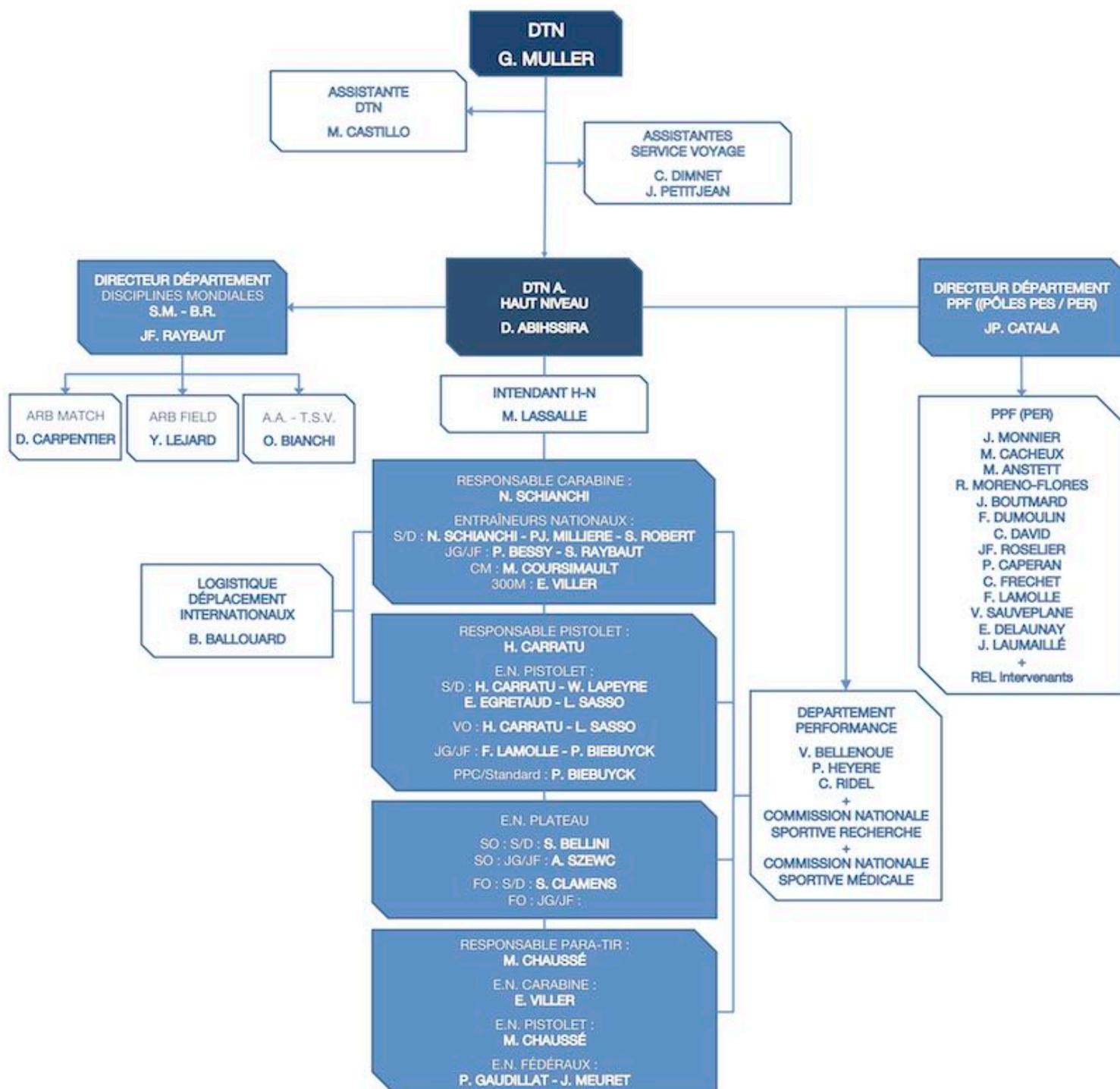
REGLES SPECIFIQUES D'ATTRIBUTION DES PRIMES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
- Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.

ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE - DÉPARTEMENT HAUT-NIVEAU



**CHARTRE
DU SPORT
DE HAUT NIVEAU**

PRESENTATION

INSTITUEE PAR LA LOI DU 16 JUILLET 1984 MODIFIEE LA CHARTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU EST FONDEE SUR LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES DU SPORT

Elle fixe le cadre général des relations entre les sportifs de haut niveau et leur environnement (Etat, fédérations, collectivités territoriales, partenaires privés).

Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect des principes inaliénables de la liberté individuelle de tous citoyens.

Les sportifs se voient ouvrir l'accès aux aides de l'Etat destinées à favoriser leur réussite sportive et leur insertion professionnelle.

La Charte comprend d'autre part des règles qui fixent le cadre des relations des sportifs avec les medias dans le respect du droit à l'image et de la liberté individuelle d'expression.

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale, prévue à l'article 26 de la loi, s'engage à respecter les principes et valeurs de la présente charte.

Les fédérations sportives délégataires intégreront dans leur règlement fédéral les bases permettant de s'y référer notamment lors des conventions individualisées organisant de manière concertée les objectifs sportifs et les actions de formation préparant à la reconversion des sportifs de haut niveau.

CHARTRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Préambule

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

L'Etat et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.

CHAPITRE I : DES SPORTIFS

Règle I

Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Règle II

En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- à favoriser sa réussite sportive,
- à compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'Etat et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'Etat doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

Règle III

L'Etat et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

Règle IV

Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

Règle V

Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

Règle VI

Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'Etat et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Règle VII

Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif.

Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII

Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

CHAPITRE II - DES EQUIPES

Règle IX

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X

Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente. Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur

technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI

La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'Etat.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'Etat et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

CHAPITRE III - DES COMPETITIONS

Règle XII

Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII

Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet événement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non

seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information. Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV

Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'Etat, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

Indications du bon usage des médias sociaux par un tireur inscrit en liste de haut niveau et/ou sélectionné en équipe de France

Les médias sociaux désignent généralement l'ensemble des sites et plateformes web qui proposent des fonctionnalités dites « sociales » aux utilisateurs :

- Création collective des contenus,
- Echange d'informations entre individus,
- Partage de contenus.

Les médias sociaux désignent un ensemble de technologies, de contenus et d'interactions qui permettent de créer des réseaux sociaux, c'est à dire des groupes d'individus ou d'entités qui sont reliés entre eux par des liens. La nature de ces liens dépend du média social qui va servir de support au réseau : amis Facebook, relations LinkedIn, followers Twitter, blog, forum,...

Puisque chaque usager d'un média social est responsable de ce qu'il publie et de ce qui peut être publié en son nom (« tag »), il convient de connaître quelques règles, à fortiori lorsque l'usager figure sur les listes ministérielles et/ou représente l'équipe de France.

Sur un média social,

On peut :

- Encourager les équipes de France,
- Diffuser ses propres scores en compétition ou à l'entraînement,
- Donner des conseils et astuces de réglage de matériel,
- Poster des photos du terrain officiel des compétitions,
- ...

On ne peut pas :

- Parler d'autrui (de son état de forme, de sa présence ou de son absence,...),
- Diffuser des photos/vidéos de tierces personnes sans leur accord,
- Diffuser des informations concernant la FFTir, l'ESC, l'ISSF, un comité d'organisation, etc, sans leur accord explicite,
- Diffuser des informations médicales sans l'accord du staff médical,
- Télécharger des applications permettant de contourner les interdictions d'utiliser les médias sociaux existant dans certains pays,
- ...

Il est conseillé aux usagers de :

- Créer une page athlète distincte du compte personnel afin de dissocier et maîtriser les deux types de communication.
- Paramétrer leurs comptes de réseaux sociaux afin que toute publication contenant leur nom nécessite leur accord préalable.
- Enregistrer un code de protection sur l'ensemble de ses appareils personnels mobiles (tablette, smartphone, PC portable,...).

Il convient de garder à l'esprit que :

- Les destinataires des informations publiées sur les médias sociaux ne sont pas tous bienveillants. Les contenus publiés sur internet ne s'effacent pas.